

**Ecole Nationale Supérieure des
Sciences de l'Information et des
Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque
municipale de Lyon

Godonou-Dossou Nelly

Sous la direction de Dominique Arot, secrétaire général du Conseil Supérieur des
Bibliothèques

Stage réalisé à la médiathèque de Vaise et encadré par Philippe Marcerou

2002

Titre

L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Résumé

Les bibliothèques municipales françaises, fidèles pour la plupart au « modèle » d'intégration républicain, ne s'interrogent généralement pas sur la diversité culturelle de leur public. Le sujet, sensible, peut être propice à toutes les dérives mais nécessite réflexion dans le contexte d'ouverture des frontières et d'intégration structurelle.

Quelles sont les difficultés, les possibilités d'actions d'accueil du public étranger ? Peut-on dire aujourd'hui que l'on réussit, par le biais des fonds langues étrangères, à toucher le public étranger ?

La Bibliothèque municipale de Lyon permet d'analyser un cas médian où la réflexion est amorcée mais pas complètement aboutie, de définir et d'analyser les termes « public étranger », de recenser les initiatives et les possibilités de coopération.

Descripteurs

Etrangers ** France

Bibliothèques et immigrés ** France

Intégration sociale ** France

Multiculturalism

Title

Foreign users in public libraries : Lyon's public library case.

Abstract

French public libraries, as a whole, follow the republican « pattern » of integration and usually don't wonder about the cultural diversity of their users. This difficult subject can lead to all drifts but requires a reflexion in the present context of boundaries' opening and permanent immigration.

What are the difficulties or opportunities of actions to meet foreigners' audience? Can we say today that we succeed in attracting foreigners by offering books in their mother tongue?

The public library in Lyon provides a median way for the analysis because the reflexion has begun but is not totally achieved. Defining and analysing the terms "foreign users", listing the actions and possibilities of cooperation are the purpose of this work.

Key words

Aliens ** France

Libraries and immigrants ** France

Social integration ** France

Pluralism

Remerciements

Je remercie mon directeur de mémoire Dominique Arot pour ses nombreux conseils et corrections ainsi que pour son soutien permanent.

Je remercie également l'équipe de la médiathèque de Vaise, les équipes du pôle ouest de la Bibliothèque municipale de Lyon et particulièrement leur responsable Philippe Marcerou, maître de stage.

Je remercie également les bibliothèques qui m'ont accueillie ou aidée et particulièrement les médiathèques de Roubaix, Bron, Saint-Priest et la future Bibliothèque internationale de Grenoble.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	1
INTRODUCTION	3
UN SUJET DIFFICILE À CERNER	5
1. Définitions juridiques	5
1.1 La population étrangère	5
1.2 L'acquisition de la nationalité	6
1.3 La population d'origine étrangère	7
1.4 L'immigration.....	8
1.5 Le public étranger	9
UN SUJET POLITIQUE : LE MODÈLE D'INTÉGRATION FRANÇAIS ..	12
1. Multiculturalisme et bibliothèque publique aux Etats-Unis	12
1.1 Un concept politique.....	12
1.2 La bibliothèque au service de la communauté	14
2. Le modèle d'intégration français	15
3. Méthodologie et hypothèse de travail	18
3.1 Une alternative dangereuse	18
3.2 La méthode d'analyse	20
3.3 Une nécessaire prudence.....	21
LA SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON	23
1. Pourquoi choisir les bibliothèques municipales lyonnaises pour réaliser cette étude ?	23
2. Des initiatives ponctuelles	24
3. La bibliothèque centrale de la Part-Dieu ou la lecture érudite	25
3.1 La section « Langues et littérature »	25
3.2 Les périodiques	27
4. La bibliothèque de la Duchère ou la bibliothèque de proximité	28
5. La médiathèque de Vaise : un nouveau rôle à jouer	30
5.1 Un fonds « français langues étrangères » en pleine restructuration	30
5.2 Un nouveau rôle à jouer à condition de retrouver son public	31

LA NÉCESSITÉ DE COOPÉRER : QUELLES POSSIBILITÉS DE PARTENARIAT DANS ET HORS DE LYON ?	33
5. Etablir le contact avec le public	33
5.1 La médiathèque de Bron.....	33
5.2 La médiathèque de Roubaix	34
6. Toucher les adultes	36
7. Séduire les enfants	37
8. Les animations	38
9. Coopérer à Lyon	38
CONCLUSION	45
GLOSSAIRE.....	48
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	52
1. Bibliothèques publiques	52
2. Sociologie de la lecture	54
3. Multiculturalisme et citoyenneté	55
4. Le multiculturalisme dans le monde	59

Introduction

L'explosion des revendications identitaires, depuis les années 1970, semblait entériner le passage d'une société monoculturelle, marquée par l'image parfaite de l'unité d'un peuple, d'une langue, d'une culture qui épouse les frontières d'un territoire, à une société multiculturelle, caractérisée par l'affirmation d'une diversité culturelle et identitaire. Une telle évolution paraissait annoncer, dans les pays occidentaux, le déclin de la société industrielle et l'avènement de la société postindustrielle ou encore le dépassement de la société moderne au profit d'un type de société qualifié de postmoderne¹.

Aujourd'hui, en effet, la régionalisation de la planète, l'accélération de la mondialisation, la remise en cause des sociétés nationales ainsi que l'installation durable des populations issues de l'immigration ont brouillé les repères traditionnels, en France comme ailleurs. De ce mouvement contradictoire d'unification et de fragmentation se dégage la renaissance des identités communautaires, ethniques, culturelles et religieuses manifeste au travers de mobilisations sans précédent de populations, des indiens d'Amérique aux aborigènes d'Australie, en passant par les minorités tziganes d'Europe, ou, depuis les années 1990, par le biais de l'intérêt de tous pour les cultures différentes, les musiques du monde, les religions venues d'ailleurs.

Le concept de « multiculturalisme », à manipuler avec précaution, découle directement de ce développement d'un « marché des identités » qui en est le soubassement sociologique. La simplicité de l'étymologie de ce mot² tend, de prime abord, à en faire un mot innocent et purement descriptif, à l'exemple de la définition qu'en donne *Le petit Robert* : « coexistence de plusieurs cultures dans un même pays ». Sorti du dictionnaire, le substantif se charge pourtant fortement, dans la vie sociale, en densité idéologique et polémique. D'où la difficulté de

¹ Fred Constant. *Le multiculturalisme*. Evreux : Flammarion, 2000. Collection « Dominos ». p. 9.

savoir exactement de quoi l'on parle quand on emploie ce mot dont la sollicitation par divers courants d'opinion³ vient encore aggraver l'ambiguïté de la signification.

Que peut signifier, dans le cadre de la Bibliothèque municipale de Lyon, ce passage d'une société monoculturelle à une société multiculturelle que l'on évoque depuis une trentaine d'années ? Face à ces deux modèles, comment déterminer le choix fait par cette bibliothèque municipale ? La pratique s'avère-t-elle conforme au discours en terme d'accueil du public étranger ?

S'interroger sur la relation entre le public étranger⁴ et la Bibliothèque municipale de Lyon requiert, préalablement, des clarifications conceptuelles et l'élaboration d'une solide méthodologie (partie 1). La réalité de la situation lyonnaise vient ensuite se confronter aux hypothèses de travail : comment dépasser l'aporie du débat et que proposer, de manière réaliste (partie 2) ?

² Renvoyant à « multi » et à « culturel ».

³ Des différentes familles de la droite aux diverses tendances de la gauche, des communautariens aux libéraux, des nationalistes aux régionalistes.

⁴ Faut-il d'ailleurs parler du public étranger ou des publics étrangers (partie 1) ? Un ensemble aussi diversifié peut-il relever d'une approche unique ?

Un sujet difficile à cerner

1. Définitions juridiques

Enjeu politique et électoral, l'immigration est un phénomène mal connu⁵, propice à toutes les simplifications et à toutes les dérives. Ce premier constat s'est imposé au cours des divers entretiens réalisés et au vu des réponses au questionnaire lancé⁶. Elle joue néanmoins un rôle hautement symbolique dans la sphère politique parce que l'opinion juge des politiques d'intégration mises en place par le gouvernement et que l'acquisition de la nationalité française a une conséquence importante : le droit de vote. Quelques clarifications conceptuelles s'imposent donc afin de bien savoir qui est désigné lorsqu'est utilisée la dénomination de « public étranger ». Les définitions juridiques peuvent sembler éloignées du travail réalisé en bibliothèque mais demeurent logiquement les présupposés à la mise en place de toute politique d'accueil du public étranger. Les concepts délicats interrogés méritent réflexion.

1.1 La population étrangère

La notion de population étrangère est fondée sur le seul critère juridique de la nationalité : toute personne résidant en France⁷ ayant déclaré, au recensement, une

⁵ Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, Paris : la Documentation française, 1991, 271 p.

⁶ Le questionnaire ainsi que la liste des bibliothèques contactées figurent respectivement en annexes 4 et 5.

⁷ Sont logiquement exclus les touristes, les travailleurs saisonniers et, de façon générale, toutes les personnes faisant un séjour de courte durée en France.

nationalité autre que la nationalité française. A la différence d'autres pays, la France ne possède ni registre de population permanent répertoriant l'ensemble des habitants ni registre des étrangers permettant d'enregistrer les entrées et départs au plan local puis, par centralisation, au plan national. Seuls les recensements de la population permettent de connaître le nombre d'étrangers résidant en France à un moment donné, c'est-à-dire le nombre de personnes qui se sont déclarées étrangères et qui vivent de façon habituelle sur le sol métropolitain. Selon ces critères, en mars 1999, 3 260 000 étrangers résidaient en France métropolitaine soit 5,6% de l'ensemble de la population⁸. Il faut néanmoins demeurer prudent vis-à-vis de ces chiffres et tenir compte des erreurs de déclaration de la nationalité qui tiennent au fait que les règles d'acquisition, d'attribution ou de perte de la nationalité française sont complexes et peuvent être ignorées. Ainsi, en vertu du code de la nationalité française, cette situation d'étranger peut changer selon que l'on considère l'individu au moment de son entrée en France ou après un laps de temps lui ayant permis de devenir « français par acquisition ».

1.2 L'acquisition de la nationalité

L'acquisition de la nationalité est un terme réservé aux personnes ayant eu la qualité d'étranger, qu'elles soient immigrées devenues français par naturalisation ou à la suite d'un mariage, ou qu'elles soient nées en France et devenues définitivement françaises à leur majorité⁹ ou même avant¹⁰. Les difficultés sont donc extrêmes lorsqu'il s'agit de suivre l'évolution de la population étrangère puisque, au fil des générations, celle-ci ne peut plus être distinguée à l'état civil, même si les particularismes culturels peuvent demeurer. De manière générale, on peut cependant dire que la population étrangère a diminué de 9% entre 1990 et 1999, dates des deux derniers recensements.

⁸ *Recueil d'études sociales-INSEE*, numéro 20, septembre-décembre 2000, p. 109.

⁹ Article 44 du code de la nationalité française.

¹⁰ Articles 52, 54, ou 84 du code de la nationalité française.

Population résidant en France métropolitaine selon la nationalité et le lieu de naissance en 1999 (en milliers)

Nationalité	Lieu de naissance		Ensemble
	Nés en France	Nés à l'étranger	
Français de naissance	51 340	1 560	52 900
Français par acquisition	800	1 560	2 360
Etrangers	510	2750 Immigrés 4 310	3 260
Ensemble	52 650	5 870	58 520

1.3 La population d'origine étrangère

Juridiquement, il y a, par ailleurs, une rupture entre l'étranger et le français d'origine étrangère alors même qu'un lien culturel solide subsiste. Une personne française d'origine étrangère peut avoir acquis la nationalité française ou être un enfant né en France de parents étrangers. L'expression de « seconde génération », dont les contours sont imprécis, est souvent employée, à propos de ce second cas de figure: il paraît préférable de parler de « première génération de nés en France » ou, plus simplement, d'« enfants nés en France de parents immigrés »¹¹. Leur statut est bien différent de celui de leurs parents. La nouvelle loi de 1998 supprime la manifestation de volonté individuelle des enfants d'étrangers nés en France pour acquérir la nationalité française instaurée par la loi Méhaignerie de 1993: est automatiquement française une personne née en France de parents étrangers mais ayant résidé au moins 5 ans en France depuis l'âge de 11 ans. Cette dernière peut refuser la nationalité française entre 17 et 19 ans.

En ce qui concerne la population d'origine étrangère, nous remonterons aux données du recensement de 1990, faute de chiffres plus récents : entre 9,4 et 10,3

¹¹ Tribalat, Michèle. *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*. Paris : PUF-INED, 1991. Collection "Travaux et documents", cahier 131.

millions d'individus nés en France et présents à cette date seraient nés d'au moins un parent ou un grand-parent immigré soit entre 19 et 21% de l'ensemble des personnes nées en France. Malgré la distinction juridique, il paraît intéressant de conserver le parallèle entre la population étrangère et la population française d'origine étrangère puisque peut s'opérer, au sein de la bibliothèque municipale, une valorisation des cultures étrangères intéressant l'une et l'autre. Peut-on tenter de dépasser cette séparation en utilisant le terme d'« immigré » ?

1.4 L'immigration

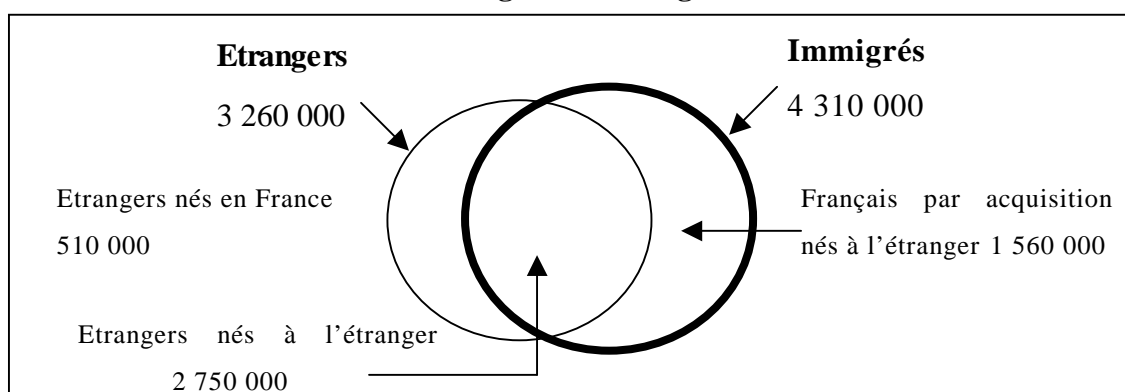
Est nommée immigrée une personne née étrangère à l'étranger et venue résider en France. Le critère de définition fondé sur la caractéristique invariable du lieu de naissance s'avère insuffisant dans le cas d'un tiers des personnes nées hors de France qui sont françaises de naissance¹² et se double donc du critère de la nationalité à la naissance. Après quelques années de résidence, certains immigrés ont pu devenir français par acquisition, les autres restant étrangers. La définition de la population immigrée se référant au lieu de naissance, un individu né étranger à l'étranger continue à faire partie de la population immigrée même si sa nationalité change. En d'autres termes, la population immigrée recouvre les individus nés à l'étranger qui se sont déclarés français par acquisition ou étrangers, et les acquisitions de nationalité française n'affectent pas ce nombre¹³. Par définition, les enfants nés en France de parents immigrés ne font pas partie de la population immigrée. Les populations immigrée et étrangère ne se confondent, par ailleurs, pas¹⁴ même si elles ont un grand nombre d'individus en commun, les personnes nées à l'étranger et ne possédant pas la nationalité française.

¹² Les rapatriés d'Algérie par exemple.

¹³ Contrairement à la population étrangère dont le chiffre varie en fonction des acquisitions de nationalité.

¹⁴ Tout immigré n'est pas nécessairement un étranger et réciproquement : des immigrés sont français par acquisition, des étrangers sont nés en France.

Etrangers et immigrés



Si les notions d'étranger et d'immigré ne sont pas synonymes, elles se recoupent néanmoins. Il paraît donc pertinent de tenter de mieux connaître la population étrangère en étudiant les statistiques de la population immigrée, mieux connue, dans sa composition.

En mars 1999, 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine soit 7,4% de la population, proportion constante depuis 1975. Plus d'un immigré sur trois (36%) est français. Les immigrés originaires de pays d'Europe sont de moins en moins nombreux alors que les immigrés natifs du Maghreb sont plus nombreux, cette augmentation étant due pour trois quarts aux originaires du Maroc. Les personnes venant du reste du monde augmentent en nombre et en proportion au sein de la population immigrée et sont souvent nées en Turquie (16%), dans des pays d'Asie (36%) ou d'Afrique subsaharienne (37%).

1.5 Le public étranger

Ce rapide tableau brossé à l'aide de données issues du dernier recensement de 1999 soulève un premier questionnement : peut-on avoir une approche unique d'une population aussi diverse ? Des facteurs aussi différents que la maîtrise de la langue française ou le degré d'intégration entrent en jeu. A cette question difficile, il est simplement possible de répondre que, l'immigration structurelle ayant succédé à une immigration conjoncturelle, les personnes étrangères occupent une place importante dans la société et ne peuvent être négligées par un service municipal tel que la bibliothèque. La population étrangère ou immigrée contribue

véritablement à composer la diversité de la population française. Il ne s'agit pas d'un phénomène récent puisque c'est au tournant du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, pour cause de guerres et de baisse de natalité, que le basculement s'est opéré : peu à peu, la pénurie de main d'œuvre, dans un pays où la révolution industrielle, plus tardive qu'en Angleterre ou en Allemagne, s'est produite en s'appuyant sur un moindre exode rural, ont nécessité le recours à des travailleurs étrangers. Depuis cette date, non sans fluctuations, l'immigration est restée une constante, constructive voire essentielle, de la démographie française, comme le dit Fernand Braudel:

« En tous cas, pour la première fois, je crois, sur le plan national, l'immigration pose à la France une sorte de problème « colonial », cette fois planté à l'intérieur d'elle-même. Avec des incidences politiques qui tendent à occulter la complexité de phénomènes de rejet -réciproque- qu'on ne peut nier autant qu'on les déplore¹⁵ ».

Le fonctionnement du modèle français d'intégration se trouve, de plus, depuis une dizaine d'années et plus brutalement depuis 1989, confronté à une situation radicalement nouvelle: la pression démographique des pays du sud de la Méditerranée, Maghreb, Tunisie, Afrique subsaharienne, se conjugue avec l'évolution rapide des pays de l'Est et l'irruption de personnes en quête de zones de prospérité économique dont elles mesurent mal les capacités d'absorption, au nombre desquelles les demandeurs d'asile fuyant l'oppression sous tous les climats. En réalité, deux phénomènes, dont il semble essentiel de prendre la mesure, se déroulent simultanément, l'un positif mais souvent mal compris par l'opinion publique, l'autre souvent explosif.

Premièrement, la France exerce un attrait sur un nombre important d'étrangers, venus en France avant le grand coup de frein donné à l'immigration de travail de 1974. Désormais, la très grande majorité a choisi de s'y établir et d'y faire vivre ses enfants (le temps des travailleurs migrants venus pour faire des économies et

¹⁵ Fernand Braudel, *L'identité de la France*, tome2, compléter nombre de pages.

repartir dans leur pays d'origine étant révolu). Par la qualité de leur travail, leur compétence, leur énergie, la plupart d'entre eux constitue, comme par le passé, un apport précieux pour la société française, tant du point de vue économique et démographique que du point de vue culturel. S'est constitué, deuxièmement, depuis une quinzaine d'années, comme dans toutes les sociétés industrialisées, un nouveau prolétariat vivant dans des quartiers souvent déshérités. Socialement, deux processus semblent à l'œuvre : une partie de la population immigrée paraît vivre dans une logique d'étrangeté alors que l'autre est pleinement intégrée, non pas étrangère et différente, mais, au contraire, semblable.

L'emploi du terme « étranger », dont la délimitation juridique stricte n'est pas forcément extrêmement pertinente en bibliothèque et mériterait d'être entendue dans le sens plus large de personne de culture étrangère, se justifie donc également au sens figuré par l'émergence d'un dilemme insoluble : la personne issue d'une culture différente est à la fois comme tout le monde sans être manifestement comme tout le monde. S'il veut se faire accepter en affirmant la « valeur » de sa culture d'origine, il finit par consentir à s'écarter de « la vie normale » en confirmant aux yeux des autres la « réalité de sa différence ». S'il veut, au contraire, s'en écarter, il lui est impossible de le faire sans en appeler aux valeurs fondamentales de la société dans laquelle il vit, sans s'intégrer en dévalorisant sa différence.

Un sujet politique : le modèle d'intégration français

1. Multiculturalisme et bibliothèque publique aux Etats-Unis

La définition même de la notion d'« étranger » renvoie à la question essentielle de l'exclusion et de l'intégration qui peut se formuler en ces termes : jusqu'à quel degré les populations installées durablement dans les pays d'immigration peuvent-elles être intégrées au sein d'une bibliothèque ?

1.1 Un concept politique

Le modèle américain semble, dans cette optique, à définir car, en accordant une reconnaissance importante à la diversité culturelle, il oscille entre richesse et difficultés. Le terme « multiculturalisme » revêt une signification primordiale outre-atlantique et renvoie, au sens strict, à l'idéal politique de la prise en compte de la diversité ethnique, linguistique et culturelle de la société. Ce concept considère tout individu comme porteur d'une culture et d'une identité originelles qu'il doit préserver et enrichir, sans pour autant qu'elles recouvrent ou s'effacent derrière l'identité nationale. La métaphore du « salad bowl » permet de mieux comprendre que, plutôt que d'être américanisé, acculturé et donc changé, le citoyen doit désormais être accepté et intégré dans la société, avec ses différences et ses particularismes. Le problème est alors de trouver des valeurs ni trop prégnantes ni trop diluées pour définir le ciment démocratique et unificateur reliant tous les membres de la communauté.

Probablement lancé pour la première fois au Canada en 1965, dans le cadre du programme politique « Report of the royal commission of bilingualism and biculturalism » qui visait à apaiser les tensions entre francophones et anglophones ainsi qu'à intégrer le bilinguisme dans la fédération, le concept dut attendre les années 1980 pour se généraliser, dans le monde anglo-saxon, dans une perspective tantôt descriptive (qualifiant les revendications d'actions sociales comme les programmes d'actions publiques) tantôt doctrinales (comme catégorie intellectuelle qui désigne un idéal politique). Il trouve, aujourd'hui, aux Etats-Unis, son prolongement concret dans l'« affirmative action », action publique matérialisée par un ensemble de mesures préférentielles, notamment appliquées aux domaines de l'emploi et de l'éducation, mises en place dès les années 1960 par l'administration Lyndon B. Johnson, au lendemain du mouvement pour les droits civiques. De telles dispositions visent à garantir une égalité des droits et des chances pour les noirs américains, puis les autres minorités et les femmes. Cette politique préférentielle est devenue un enjeu majeur de la reconnaissance ainsi que de la promotion de la diversité culturelle et identitaire aux Etats-Unis. Le multiculturalisme a donc pris place dans les actions publiques américaines mais aussi dans le langage. Le terme « politically correct » est utilisé pour qualifier un code linguistique visant à lutter contre les expressions, qualifications ou énoncés dépréciatifs pouvant porter atteinte à l'image ou à la dignité d'un groupe particulier. Il est ainsi préconisé de bannir du langage quotidien les termes liés à des discriminations de quelque sorte qu'elles soient (physique, ethnique ou culturelle) et de les remplacer par des termes édulcorés et plus neutres. Ce modèle d'intégration imprègne la société américaine jusqu'en politique, à l'exemple du président Bill Clinton qui utilise la savoureuse métaphore de « multicultural melting-pot ».

Deux notions contradictoires et s'étant succédées dans le temps se trouvent ici mélangées : les perspectives multiculturalistes rejettent le modèle d'assimilation qui a prévalu, aux Etats-Unis, jusqu'aux années 1960. L'expression « melting-pot », empruntée à la pièce *Melting-pot* du dramaturge anglais Israel Zangwill (1908), désigne ce principe d'assimilation des populations immigrées et file la

métaphore du creuset, c'est-à-dire de la fusion des races ou de l'amalgame de tous les individus en un bloc national indifférencié. Il s'agit d'assimiler les nouveaux immigrants en leur inculquant les valeurs et la langue de leur nouveau pays afin qu'ils reconnaissent et adhèrent promptement aux vertus de l'« american way of life » (une acculturation patriotique à laquelle ont participé les bibliothèques).

1.2 La bibliothèque au service de la communauté

La bibliothèque joue, par conséquent, un rôle particulier de centre social (recherche d'emploi, garde d'enfants, conseils divers) et civique (informations, recensement, inscriptions sur les listes électorales) dans le but de « servir la communauté » c'est-à-dire l'ensemble des citoyens ou simples résidents d'une zone géographique et y payant des impôts. Ce lien entre la communauté et sa bibliothèque induit la caractéristique notoire de la différenciation : sous l'unicité philosophique de la bibliothèque, une multiplicité de bibliothèques, très différentes les unes des autres, existe.

Les services des bibliothèques en direction des 22,3 millions d'étrangers comptabilisés sur le sol américain par le recensement de 1994 (dont 9 millions d'origine hispanique et 2,5 millions d'origine asiatique), derrière lesquels se cachent des communautés bien plus larges composées des enfants nés aux Etats-Unis et donc américains ainsi que des citoyens récemment naturalisés, s'orientent selon les trois axes des collections en langues étrangères, de l'animation (notamment par le biais de programmes culturels) et de services spécifiques. Le multiculturalisme dans les bibliothèques américaines s'impose néanmoins comme un phénomène localisé et urbain avant tout qui suscite encore des questionnements malgré l'enrichissement culturel qu'il peut générer.

La question posée est de savoir si, finalement, l'offre de collections et de programmes culturels destinés aux minorités ne contribue pas plus, par un effet pervers, à leur ghettoïsation qu'à leur intégration dans la société. Certes, si les études montrent aujourd'hui que la ségrégation des minorités repose généralement moins sur des déterminants culturels que sur des facteurs économiques et sociaux,

la reconnaissance des cultures minoritaires pourrait cependant contribuer à l'enfermement symbolique de ces communautés, à la banalisation et à l'acceptation des injustices sociales transcrites en langage multiculturel par le terme de « différences ». Ainsi, en dépit de leur bonne volonté à établir des passerelles entre les cultures, les bibliothèques publiques risqueraient de favoriser une nouvelle forme de racisme passif et le renfermement de populations déjà frappées d'ostracisme dans les faits.

Chaque groupe linguistique devient, par ailleurs, de plus en plus complexe, l'origine géographique et le niveau socio-culturel des individus pouvant expliquer des rapports très différenciés au livre et à la bibliothèque. Depuis les travaux de Birdsall en 1985, l'idée que seuls les individus, et non les groupes, ont des besoins d'information a progressivement conduit les bibliothécaires, encore peu nombreux, à repenser la « diversité derrière la diversité » et à passer de l'inter à l'intraculturel (ce qui ne se fait pas sans difficultés, notamment budgétaires).

2. Le modèle d'intégration français

Rien de tel en France. Le modèle républicain d'intégration, tel qu'il est communément désigné depuis le milieu des années 1980, est bâti sur les principes égalitaires de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 qui met en avant l'égalité des individus devant la loi, quelles que soient leurs origines, leur race, leur religion. La conception assimilationniste française préconise l'effacement des différences derrière le civisme conçu comme universel : ainsi les minorités sont libres de cultiver leurs différences dans l'espace privé mais sont tenues de suivre les règles de la République laïque dans l'espace public. L'assimilation d'un étranger, dont le couronnement juridico-politique est la naturalisation, est, par exemple, apprécié en fonction de sa capacité à témoigner de la culture de son nouveau pays. La citoyenneté française traduit, en principe, l'abandon de toute détermination ethnique en public et exclut une reconnaissance institutionnelle des revendications identitaires.

Le concept de multiculturalisme paraît ainsi mal adapté à la situation française,

non que le terme n'y soit pas employé mais son usage s'avère plus récent et ses connotations souvent péjoratives. En 1999, la littérature française n'offre pas plus de dix titres qui abordent plus ou moins directement la question et les revues comme la presse hebdomadaire s'en saisissent souvent pour dénoncer les dérives américaines et l'inadaptation à la situation française. Dans le monde des bibliothèques lui-même, la méfiance est de mise par rapport à ce courant de pensée venu d'outre-atlantique :

« Faisant aussitôt succéder la critique à l'apologie, l'admiration que les bibliothécaires français vouent à la supposée avancée technologique de ces institutions [les bibliothèques américaines] n'a d'égal que le dénigrement du système dans lequel elles s'intègrent et qu'à leurs yeux elles cautionnent et tendent parfois à renforcer¹⁶ ».

Le multiculturalisme est effectivement, dans son sens purement politique, un concept transposé qui entraîne, en France, des contradictions politiques. Il touche, en effet, au postulat suivant : la non-reconnaissance des particularismes culturels dans la vie politique ou dans les institutions garantit une cohésion de la collectivité nationale et un maintien de la démocratie. Le fait que les particularismes se plient aux règles de la République semble être un bon rempart contre les tensions intercommunautaires, les violences, la fragmentation politique et culturelle ainsi que le risque de destruction de l'espace public démocratique. Il est la remise en cause, pratique et intellectuelle, d'un implicite démocratique puisque les revendications pluralistes portent sur des droits qui semblent difficilement

universalisables et que les demandes qu'elles peuvent formuler questionnent les bornes institutionnelles qui délimitent le concept de liberté. Le multiculturalisme interroge également les notions d'égalité et d'équité. L'égalité de tous les hommes signifie que tous les individus sont considérés égaux et traités comme tels en référence à des qualités considérées comme constitutives de la nature humaine (la raison, la responsabilité morale, la liberté). Cette notion est régulatrice. Dans sa

formulation classique, l'égalité met donc l'accent sur les éléments communs aux individus abstraits, et non sur les différences, leurs particularismes collectifs et renvoie toujours à une conception globale et commune de la société. Il en va autrement de la notion d'équité qui reconnaît la pertinence politique des spécificités culturelles en acceptant l'idée d'un traitement différentiel des personnes et, plus encore, en imposant la légitimité d'un langage différentialiste dans la société. L'inflexion apportée par le questionnement de la notion d'identité au sein du cadre démocratique français bouleverse donc dans la mesure où elle cause l'affrontement de divers concepts fondamentaux qu'il est dangereux d'ébranler de façon substantielle : égalité versus équité¹⁷, égalité versus différence¹⁸, liberté versus différence¹⁹, liberté versus équité²⁰. Faut-il en conclure sans plus attendre que le débat sur la diversité culturelle représente beaucoup de bruit pour rien et que ceux qui, dans la démocratie française, veulent étendre les limites d'une tolérance déjà grandes crient au scandale pour régler des problèmes au total limités ?

Pas tout à fait car des tendances concrètes à l'assimilation se manifestent dans les sociétés pluralistes comme des tendances pluralistes voient le jour dans les sociétés assimilationnistes : la situation française n'est, par conséquent, pas si simple. Nous nous plaçons du point de vue civil et non plus politique pour constater que les spécificités culturelles ont évidemment résisté au processus assimilateur multiséculaire. Actuellement, un changement, traduit par un rôle institutionnel plus important de certaines communautés (le conseil représentatif des institutions juives de France, la volonté de créer un islam en France) et la mise en œuvre de politiques d'intégration²¹ transpose l'action des pouvoirs publics d'un registre public, républicain et universaliste vers un registre civil et particulariste qui admet

¹⁶ Olivier Tacheau, *Multiculturalisme et bibliothèque publique aux Etats-Unis*, DCB 1996.

¹⁷ Les grands principes de la justice sociale et la meilleure manière de tenir compte des différenciations sociales.

¹⁸ Les principes de cohésion et d'intégration culturelle d'une société d'un extrême à l'autre.

¹⁹ L'opposition de deux concepts de la liberté individuelle.

²⁰ Les conceptions globales de l'équité finissent par empiéter sur la frontière entre public et privé qu'impose la liberté.

²¹ Les études des 5 principaux producteurs de statistiques concernant l'immigration que sont l'Office des Migrations Internationales pour le chiffre du regroupement familial, l'Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides pour les demandeurs d'asiles et réfugiés, le ministère de l'intérieur pour le comptage des titres de séjour, la Direction de la Populations et des Migrations pour les acquisitions de la nationalité française, l'INSEE qui fournit une approche des sorties du

les revendications identitaires de certains groupes de citoyens dans l'espace public. Cette évolution montre qu'accorder une place à la diversité culturelle ne signifie pas forcément affaiblir l'exigence démocratique et oriente notre réflexion.

3. Méthodologie et hypothèse de travail

Notre point de départ est celui-ci : tenter de fournir une réflexion mesurée sur la place de la différence culturelle en bibliothèque municipale.

3.1 Une alternative dangereuse

Dans cette optique, la nécessité s'impose, premièrement, de se dégager d'une alternative dangereuse qui opposerait un modèle républicain, universaliste, assimilateur au schéma relativiste, différentialiste, intégrateur point par point. Personne ne peut désirer un relativisme culturel débridé dont les excès et les dangers, évidents, sont à souligner : à la « tyrannie de la majorité » qui guetterait, selon Tocqueville, les démocraties égalitaires, succéderait une « tyrannie des minorités ». A partir d'une volonté de respecter la diversité des cultures, de favoriser la représentation des minorités, il existe un risque de dérive insensible vers des formes d'intolérance et de rejet de l'autre contraires aux objectifs fixés et contre lequel il est important de demeurer vigilant.

A l'inverse, ne laisser de place qu'à un universalisme trop rigide au sein de la bibliothèque, n'est-ce pas s'éloigner des besoins d'un nombre trop grand de lecteurs ? Est-il raisonnable que la participation à la vie de la cité de populations durablement installées dans les pays d'immigration reste confinée à un champ associatif qui, malgré toute sa richesse et son originalité, les renvoie à une citoyenneté de seconde zone ?

La prise en compte de la diversité identitaire ne peut se faire au détriment de références communes. Le pluralisme culturel semble reposer, non sur la différence, mais sur le dialogue des cultures qui reconnaissent, au-delà de leurs différences, que chacune contribue à l'expérience humaine. Il paraît donc impératif de situer le débat (une modeste mise au point) en dehors des prises de position passionnées bien qu'une position équilibrée soit difficile à définir et à défendre, constamment menacée. Les propos du Haut Conseil à l'Intégration aident à définir une position mesurée :

« Le Haut Conseil à l'Intégration estime qu'il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales, et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, 'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaire les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société, et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et devient un élément constituant.

Le Haut Conseil affirme sa conviction que la conception française de l'intégration doit obéir à une logique d'égalité et non à une logique de minorités²² ».

Tout malentendu doit d'emblée être écarté : cette réflexion ne constitue, en aucune façon, un plaidoyer pour le multiculturalisme mais un effort pour ouvrir un débat constructif en partant, non des fonds documentaires, mais de la diversité du réel où la différence culturelle doit être analysée telle qu'elle est et non pas telle qu'on se

²² Haut Conseil à l'Intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, Paris : la Documentation française, 1991, p.

la représente, par excès ou par défaut²³. Il paraît également intéressant de voir si l'acceptation de la différence culturelle en bibliothèque municipale est réellement entrée dans les mœurs, comme il est souvent répété, et selon quelles modalités.

3.2 La méthode d'analyse

Cette étude ne s'appuie pas sur une enquête exhaustive : la réalisation d'un tableau global de l'action des bibliothèques municipales françaises dans le domaine de l'accueil du public étranger paraissait difficilement réalisable dans le temps qui m'était imparti et en l'absence d'enquêtes d'ensemble déjà réalisées. Aborder l'accueil du public étranger dans les bibliothèques lyonnaises nécessitait néanmoins un cadre d'analyse, tant conceptuel que pratique.

Du point de vue conceptuel, ce travail s'est d'abord appuyé sur la lecture d'études variées ainsi que sur le dépouillement de la presse professionnelle française autant qu'étrangère. Il s'agissait, premièrement, de cerner les divers registres d'analyse de la question multiculturelle puisque cette dernière a intéressé les philosophes qui privilégient les discussions éthiques, les historiens et sociologues qui favorisent une approche généalogique de la diversité culturelle ainsi que de ses manipulations sociales et politiques, et enfin les juristes qui placent leur analyse au niveau de l'articulation entre la société civile et le pouvoir politique. Deuxièmement, les écarts de définition et de conception de l'accueil du public étranger m'ont poussé à me pencher sur les situations étrangères, notamment américaine.

Du point de vue pratique, j'ai sélectionné, en m'appuyant sur les informations récoltées dans la presse professionnelle, un petit nombre de bibliothèques municipales dont les actions, en matière d'accueil du public étranger, me semblaient pertinentes autant que diversifiées. Les responsables des établissements contactés ont été soumis à un questionnaire ouvert. Ce guide d'entretien a été, par la suite, diffusé sur la liste de discussion « Biblio-fr », afin de compléter les renseignements récoltés. La prétention de recueillir des données très rigoureuses et objectives paraissait à écarter, la définition du sujet étant encore floue au début du stage –là se situait son intérêt. Cependant il semblait intéressant de pouvoir

²³ Dans quelle mesure peut-on atténuer la part de subjectivité liée à un sujet aussi sensible ? 20

recueillir des impressions pour saisir comment le thème était perçu par les bibliothécaires.

Après ce cadrage conceptuel et pratique, une étude plus précise des pratiques d'accueil du public étranger dans les bibliothèques lyonnaises a été effectuée. Des prises de contact et des passages plus ou moins prolongés dans des établissements faisant partie ou non du réseau de la Bibliothèque Municipale de Lyon ont été réalisés pour répondre à divers questionnements. De plus, la médiathèque de Vaise a constitué un terrain d'étude très intéressant, point d'encrage et de départ de mes analyses par son rôle important au sein des bibliothèques municipales lyonnaises et sa proximité des usagers.

3.3 Une nécessaire prudence

De manière plus générale, deux mises au point sont à ajouter. La défense et l'illustration du modèle républicain ne peut reposer sur une représentation sous-informée de l'immigration (notamment arabo-musulmane) assimilant les personnes immigrées aux images inquiétantes du communautarisme, de l'intégrisme et de la violence terroriste. De même, la réduction de l'expérience américaine aux seuls échecs de l' « affirmative action » (l'expression est traduite en français par la formule, peu flatteuse, de « discrimination positive ») et aux dérives du « political correctness » passe à côté des importants débats soulevés aux Etats-Unis à propos de l'ethnicité depuis les années, qui mériteraient mieux et plus que l'ignorance.

Pour conclure ce point méthodologique, il est nécessaire de répéter que la prudence est de mise dans l'appréhension du rapport entre le public étranger et la bibliothèque municipale : le danger d'une « réification » des identités, c'est-à-dire de leur réduction arbitraire et statique à l'état de chose ou d'objet, guette tout traitement public des différences culturelles. Parce qu'elles déterminent un « entre-soi » forcément conventionnel, lequel procède de frontières toujours équivoques entre « eux » et « nous », il n'échappe pas à certaines formes de discrimination ou

de folklorisation. Un travail important et symbolique demeure néanmoins à réaliser, comme le dit François Dubet, lors du congrès de l'ABF de 1997²⁴:

« Qu'est-ce qu'on fait des besoins de lecture des gens qui ont un pied dans le monde musulman et un pied dans le monde républicain français et qui auront très longtemps un pied dans chaque monde ? »

²⁴ François Dubet, Principes démocratiques et expérience sociale, *Bulletin de l'ABF*, numéro 176, 3^o trimestre 1997, p. 31-34.

La situation de la Bibliothèque municipale de Lyon

1. Pourquoi choisir les bibliothèques municipales lyonnaises pour réaliser cette étude ?

Le stage d'étude se déroule, premièrement, au moment où la bibliothèque de la Part-Dieu, bibliothèque centrale du réseau de la Bibliothèque municipale de Lyon, suspend l'activité de son fonds de méthodes de langues qui se trouve redistribué dans les annexes, principalement à la médiathèque de Vaise. Dans ce nouvel établissement, il vient grossir, de manière importante, un fonds « français langues étrangères » : un projet de développement se met, petit à petit, en place. La géographie des possibilités de coopération concernant l'accueil du public étranger à la Bibliothèque municipale de Lyon se modifie, par le déplacement même de ce fonds. Il paraît donc intéressant d'en dresser une nouvelle cartographie permettant de localiser les ressources et les savoir-faire.

Deuxièmement, la taille de l'agglomération lyonnaise lui permet de concentrer une grande diversité de communautés. Le dernier recensement de 1999 révèle, par ailleurs, que les immigrés²⁵ sont, en grande majorité, citoyens. Une grande partie (37%) de la population immigrée résidait alors en Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur étant les deux autres régions accueillant le plus d'immigrés (11 et 10%). Les trois régions les plus peuplées rassemblent ainsi près de 60% des immigrés habitant en France. La population immigrée est citadine et très concentrée dans les grandes villes puisque près de deux immigrés sur trois habitent une unité urbaine de plus de 200 000 habitants. La ville de Lyon paraît être, en fonction de ces critères, un terrain d'étude approprié à la problématique.

²⁵ Immigré et étranger n'étant toutefois pas synonymes, la prudence s'impose vis-à-vis de cette hypothèse.

2. Des initiatives ponctuelles

Il ne semble pas y avoir de pratique formalisée et commune à toutes les bibliothèques du réseau de la bibliothèque de Lyon en matière d'accueil du public étranger. Ce point est particulièrement intéressant car cette bibliothèque occupe une position médiane par rapport à l'intégration culturelle. Il ne s'agit ni de Bobigny où l' élu actuel fait partie du Haut Conseil à l'Intégration ni de Roubaix où le travail de la bibliothèque est profondément orienté vers les diverses communautés de la ville. Les difficultés conceptuelles et pratiques liées à la notion délicate de public étranger y demeurent d'autant plus visibles. Il n'est néanmoins pas possible de généraliser outre mesure la situation de la Bibliothèque municipale de Lyon.

L'accueil du public étranger procède d'initiatives personnelles pour diverses raisons. En premier lieu, le modèle d'intégration français, tel qu'il est compris, pousse à considérer le public comme un tout indistinct et à franchir, involontairement, la mince frontière séparant l'intégration de l'assimilation²⁶. En effet, contrairement au modèle anglo-saxon reposant sur le principe d'équité et la mise en place d'une offre compensatrice ou différenciée selon la nature et les demandes des publics, la bibliothèque publique est, en France, plutôt une matrice publique dont l'offre standard requiert et impose une posture particulière au lecteur. Ainsi, il est intéressant de constater que plusieurs annexes de la Bibliothèque municipale de Lyon se révèlent identiques, d'un quartier à l'autre. Or, si l'interchangeabilité des établissements à l'échelle du pays peut s'expliquer par la similitude de certains besoins documentaires indépendants du lieu, elle devient plus étonnante à l'intérieur d'une même ville. Cette prescription symbolique et normative des bibliothèques renvoie peut-être au concept de violence institutionnelle qu'évoque un auteur comme Pierre Bourdieu :

« Sous peine de s'y sentir décalés, ceux qui pénètrent dans un espace public doivent remplir les conditions qu'il exige tacitement de ses occupants. Ce peut être

²⁶ Tribalat, Michèle. *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*. Paris : La Découverte-INED, 1996. 302 p. Collection « Recherches ». 24

la possession d'un capital culturel dont l'absence peut interdire l'appropriation réelle des biens dits publics ou l'intention même de se les approprier²⁷ ».

Il est bien évident que les minorités d'origine étrangère ou simplement porteuses d'une culture minoritaire sont les premières victimes de cet ostracisme implicite par l'offre, comme peut l'illustrer le propos d'une bibliothécaire lyonnaise : « *On ne les voit jamais... Ils ne semblent pas avoir de besoins particuliers* ». Néanmoins se développe, à la Bibliothèque municipale de Lyon, la mise en place d'annexes spécialisées, Vaise étant la première de ces réalisations. Cette nouvelle politique permet de diversifier l'offre des annexes et de l'augmenter, la taille des établissements étant plus importante. Un projet de bibliothèque tournée vers les langues étrangères verra peut-être le jour à Gerland. En attendant, divers cas se présentent à nous.

3. La bibliothèque centrale de la Part-Dieu ou la lecture érudite

3.1 La section « Langues et littérature »

Au sein du réseau de la Bibliothèque municipale de Lyon, la bibliothèque de la Part-Dieu s'impose comme une bibliothèque de référence et d'étude alors que les annexes réalisent davantage du travail de proximité. Ouvrir la bibliothèque municipale à l'internationale fait partie des objectifs clairement définis de l'établissement. Dans cette optique, la section « langues et littérature » entreprend une politique suivie d'acquisition et de promotion de la littérature étrangère. La démarche choisie est de donner une idée de ce qui se publie à l'étranger, en privilégiant le suivi de la production éditoriale et non l'achat de classiques. Le classement des ouvrages est réalisé par pays d'origine selon la norme AFNOR, permettant ainsi au lecteur de se repérer facilement. Les ouvrages en langue originale et les traductions sont disposés côte à côte et une tentative de représenter

²⁷ Bourdieu, Pierre (dir). *La misère du monde*. Paris : Le Seuil, 1993. 948 p. Collection « Libre
25

tous les pays est visible : 136 pays sont représentés, l'anglais, l'italien et autres langues d'étude ainsi que le chinois étant bien représentés. Ce fonds de littérature étrangère s'accompagne d'un fonds important d'ouvrages de critique littéraire classés, eux aussi, par noms de pays, de quelques recueils poétiques en langues étrangères classés parmi les autres ouvrages de poésie, par ordre alphabétique d'auteur. Pour ce qui concerne l'apprentissage des langues au sens strict, les méthodes de langue ne figurent plus à la bibliothèque de la Part-Dieu depuis avril 2001, le fonds étant devenu ingérable car trop demandé, ce qui génèrait une détérioration rapide des supports ainsi qu'un nombre de réservations impressionnant. Demeurent néanmoins des dictionnaires de langue et des ouvrages d'apprentissage. Quelques bandes dessinées en langue étrangères sont également disponibles : leur petit nombre s'explique par le manque de temps de l'équipe alors même qu'elle est convaincue que ce support ludique est un moyen facile de se familiariser avec les langues étrangères. Deux personnes seulement se chargent des acquisitions en se faisant aider par l'équipe du fonds chinois de conservation pour les acquisitions en langue chinoise. Le reste de l'équipe est peu associé à ce travail mais semble toutefois y porter intérêt. 10% du budget d'acquisition est destiné aux ouvrages en langues étrangères et les achats se font principalement chez le libraire Erasmus, Decître et quelques librairies spécialisées. Lors de la constitution du fonds, l'équipe disposait de crédits CNL pour acheter les traductions. Les difficultés d'approvisionnement sont ici pointées : Où s'adresser pour que les coûts ne soient pas exorbitants ? Pour trouver un catalogue diversifié ? L'équipe ne disposant pas de compétences linguistiques particulières, comment analyser le contenu des ouvrages ? Le problème se pose notamment pour les ouvrages en langue arabe, pour éviter toute dérive religieuse, ce qui explique leur faible nombre à la bibliothèque de la Part-Dieu. En ce qui concerne la communication qui paraît être un élément primordial de prise de contact avec le public étranger, le fonds littérature étrangère est signalé globalement dans la présentation de la bibliothèque, sans grands détails. Les animations sont peu nombreuses mais le parti-pris de la qualité a été choisi pour des manifestations telles que « L'écrivain

et son double » réunissant un écrivain étranger et son traducteur²⁸, les « Lettres frontières » permettant à un jury de professionnels du livre de Rhône-Alpes et de Suisse romande de sélectionner 5 écrivains présentés au Salon du livre de Genève ou encore l'initiative « Les belles étrangères » du CNL et de la Direction du livre et de la lecture qui met l'accent sur un pays.

Cette initiative intéressante touche particulièrement un public d'érudits et d'étudiants français désireux d'apprendre une langue étrangère ou de se familiariser avec la littérature étrangère. Ce fonds attire également les étudiants étrangers qui ont des demandes souvent précises et font sortir les méthodes d'apprentissage du français. L'objectif de valorisation des cultures étrangères est atteint mais à destination d'un public érudit. Les difficultés communicationnelles semblent peu présentes pour peu que l'on maîtrise l'anglais. Les demandes du public portent, le plus souvent, sur les langues non disponibles à la bibliothèque de la Part-Dieu : vietnamien, turc, serbo-croate, norvégien, grec moderne. La fréquentation du fonds de littérature chinoise fait, seule, exception au descriptif précédent puisque la communauté chinoise de Lyon, toutes générations confondues, des jeunes redécouvrant leur culture d'origine aux personnes âgées, emprunte beaucoup. Dans ce seul cas, la corrélation entre la nature du fonds et le public est particulièrement nette.

3.2 Les périodiques

Le département « société » de la bibliothèque de la Part-Dieu a également lancé, en janvier 2001, un projet d'amélioration de l'offre de périodiques d'information générale en langues étrangères. Cette étude a permis de s'intéresser davantage au public étranger de la bibliothèque. La bibliothèque municipale de la Part-Dieu, au cœur de la ville, reflète la présence étrangère importante à Lyon (environ 10%). Si mieux connaître la composition de cette population de lecteurs étrangers était un préalable indispensable à la conduite de ce projet, il se révèle cependant illusoire de chercher à donner des contours précis au public étranger car la loi « Informatique et liberté » interdit d'enregistrer, au moment de l'inscription d'un

²⁸ Annexe.

lecteur, toute information relative à l'origine de l'utilisateur. L'évaluation du public étranger fréquentant la bibliothèque ne peut se faire que de manière intuitive, par l'intermédiaire du personnel ayant un contact régulier avec les lecteurs. D'après celui-ci, une grande variété de profils se dégagent : les étudiants, catégorie sans conteste la plus représentée, les familles, beaucoup plus discrètes, enfin de manière sporadique, quelques demandeurs d'asile pour qui l'inscription à la bibliothèque fait partie du processus d'intégration sociale. Quant aux nationalités les plus représentées, outre les pays de l'Union Européenne, on peut dégager les aires géographiques du Maghreb, de l'Asie du Sud-Est et particulièrement le Japon, de l'Amérique du Sud. Au-delà du public étranger, les périodiques étrangers sont aussi susceptibles d'intéresser les lecteurs d'origine française. Pour ce projet comme en ce qui concerne le fonds de langues étrangères, les difficultés pratiques et techniques ont été davantage mises en avant que d'éventuelles difficultés communicationnelles. En est-il de même dans le reste du réseau ?

4. La bibliothèque de la Duchère ou la bibliothèque de proximité

La bibliothèque de la Duchère est une bibliothèque dont le fonctionnement est fortement orienté vers l'accueil du public étranger. Installée sur le plateau de la Duchère qui abrite de nombreuses familles étrangères et est assez excentré par rapport au reste du neuvième arrondissement, la bibliothèque a dû adapter ses fonds pour pouvoir jouer pleinement son rôle de bibliothèque de proximité :

Premièrement, l'abonnement à des revues traitant de l'actualité étrangère : « Jeune Afrique » (il est assez classique de le trouver en bibliothèque municipale), « Afrique magazine », « Afrique Asie », « Arabies », « Quantara », « Iles ».

Deuxièmement, le classement thématique et une volonté de simplification extrême de la Dewey pour que le public s'y retrouve plus facilement. Une thématique par pays est mise en avant pour les documentaires, de façon à ce que les gens puissent consulter des ouvrages sur leur pays. En ce qui concerne les romans, l'achat de contes est beaucoup plus systématique que dans les autres bibliothèques du réseau, tout comme l'achat de livres concernant la puériculture, les enfants, la religion.

Troisièmement, le travail en partenariat avec les autres structures sociales et publiques du quartier est très important (la poste, les centres sociaux, l'aumônerie catholique, le foyer protestant, l'agence pour l'emploi). La bibliothèque s'inscrit comme un lieu neutre de rencontres dans le quartier et est consciente de la nécessité de rester ouverte à ce qui se passe dans le quartier (participer à sa vie) pour conserver ce statut. Le médiateur de la bibliothèque assure un travail important au sein du bâtiment mais aussi à l'extérieur, en participant à diverses réunions du quartier. Il dit effectuer un travail d'accompagnement, de médiation mais aussi de surveillance : accueillir, orienter, gérer les conflits (éviter les comportements qui ne se font pas à la bibliothèque) , favoriser la cohabitation des publics (les disparités sociales et culturelles sont bien visibles dans le quartier puisque que les barres d'immeubles difficiles sont tout près de Campagne, d'Ecully et d'un magasin de vente de voitures Jaguar). Parfois il va voir les familles pour essayer de favoriser un droit de regard des parents sur les actes de leurs enfants. Il a une expérience des publics difficiles mais veut se démarquer de l'image de vigile : il s'intègre à l'équipe, participe à l'aide aux devoirs. Il est également là pour masculiniser l'effectif et est d'origine maghrébine mais n'en joue pas. Il n'est pas là seulement pour le public étranger et essaie de donner la possibilité à tous d'aller vers la culture ou se culture, connaît l'importance de chaque mot dans la médiation, évite les excès et les partis-pris sans ôter une subjectivité humaine du métier.

Quatrièmement, une politique d'animations dynamique, qui désire laisser la parole aux personnes du quartier (le public qu'attire la bibliothèque est un public de proximité et ce dernier, sauf exception, ne quitte que rarement le quartier) : tous les ans, une animation sur un thème particulier est organisée et donne lieu à publication²⁹ .

5. La médiathèque de Vaise : un nouveau rôle à jouer

5.1 Un fonds « français langues étrangères » en pleine restructuration

La médiathèque de Vaise disposait, jusqu'en avril 2001, d'un petit fonds « français langues étrangères » hérité de l'ancienne bibliothèque de Vaise, composé principalement de méthodes de langues. Les achats étaient réalisés au coup par coup lorsque des documents intéressants se présentaient sans plan de développement défini. Depuis avril 2001, est venu s'ajouter à ce fonds le fonds de méthodes de langues de la bibliothèque de la Part-Dieu. Le nombre de documents « français langues étrangères » possédés par la médiathèque de Vaise augmente donc considérablement, notamment en ce qui concerne le choix de méthodes de langues beaucoup plus large et les romans en langues étrangères. Ce fonds d'environ 300 ouvrages recèle de nombreuses potentialités et une volonté de le structurer, de le mettre en valeur se fait jour à la section adulte de la médiathèque mais de multiples interrogations subsistent : Quel est précisément l'état actuel de la collection ? Selon quelle fréquence le fonds est-il utilisé et quelles sont les catégories de documents les plus empruntées ou délaissées ? Quelles ressources envisage-t-on de consacrer au développement de ce fonds ? Qui en sont les utilisateurs ? Quelles sont les possibilités de coopération existantes ou envisageables ?

Une partie de mes observations s'est intégrée dans ce cadre. Le fonds « français langues étrangères » de la médiathèque de Vaise est récent puisque le fort taux d'emprunt des méthodes de langues leur assure une durée de vie relativement courte. Les méthodes de langue arabe sortent très régulièrement. Le suivi des acquisitions de romans, quant à lui, intéresse particulièrement la responsable du secteur adulte qui a pris la parti, comme à la bibliothèque centrale de la Part-Dieu de privilégier l'édition contemporaine. Dans ce cadre, ma tâche a été de réaliser un petit sondage à raison de deux heures par jour durant trois semaines pour tenter de dresser un profil des emprunteurs de romans en langues étrangères³⁰. Ce travail intéressant d'approche du public ne permet pas d'extraire des statistiques car le

³⁰ Les quatre questions posées sont en annexe 6.

nombre de réponses récoltées a été trop faible. Par ailleurs, en jugeant approximativement de la fréquentation du fonds avec le personnel présent en salle de lecture, j'avais jugé peu réalisable d'établir un panel de personnes à interroger. Ce que l'on peut néanmoins dire, c'est que les romans en langue originale semblent principalement empruntés par des étudiants français ou étrangers désireux de perfectionner leur connaissance des langues étrangères, par quelques chercheurs pour une pratique de loisir et par peu de personnes étrangères étudiants exclus. Le public traditionnel de la bibliothèque de la Part-Dieu se retrouve bien à Vaise.

5.2 Un nouveau rôle à jouer à condition de retrouver son public

La médiathèque de Vaise semble donc avoir un nouveau rôle à jouer à l'échelle de l'agglomération lyonnaise puisque le fonds de langues étrangères attire un public circulant entre les annexes. L'échantillon de langues aujourd'hui disponible se révèle très diversifié puisque hormis les langues d'étude traditionnelles comme l'anglais ou l'allemand des langues plus rares sont disponibles telles que le vietnamien, l'indonésien, le tamoul. Un peu plus d'une trentaine de langues sont ainsi représentées.

Néanmoins, hormis les étudiants, la médiathèque semble devoir renouer le contact avec le public susceptible d'être intéressé par ce fonds. Les familles étrangères qui trouvaient dans l'ancienne bibliothèque de Vaise un lieu à leur échelle, pacifié, où elle pouvaient disposer de l'aide des médiateurs et bibliothécaires fréquentent beaucoup moins le nouvel équipement. Elles semblent y avoir perdu leurs repères et ont du mal à retrouver la même disponibilité de la part du personnel qui doit faire face à un flux d'usagers beaucoup plus important. Accueillir le public étranger se révèle être un travail de longue haleine qui requiert des nombreuses prises de contact, une grande disponibilité. De plus, lors de l'ouverture de la médiathèque, une opposition entre les groupes de jeunes du quartier et le personnel de la bibliothèque a créé un climat d'insécurité qu'il a fallu juguler à force de patience et de fermeté. Aujourd'hui, les vigiles ayant contribué à ramener l'ordre sont peu à peu remplacés par des médiateurs réalisant un travail qui s'inscrit dans

le long terme. Une véritable lutte d'appropriation du territoire a été entreprise pour que les usagers et le personnel puissent librement disposer des espaces de la bibliothèque s'est opérée.

A l'heure actuelle, après ces événements, tout reste à faire. Le lien semble à renouer par le biais de nouvelles acquisitions, d'animations, d'éventuelles mises en valeur du fonds par le biais de catalogues. L'intérêt porté à la valorisation des cultures étrangères et au public qu'elle pourrait intéresser demeure manifeste.

La nécessité de coopérer : quelles possibilités de partenariat dans et hors de Lyon ?

5. Etablir le contact avec le public

5.1 La médiathèque de Bron

L'expérience de la médiathèque de Bron en matière d'entrée en contact avec les communautés étrangères de la ville est intéressante non pas tant en ce qu'elle apporte des réponses qu'en ce qu'elle pointe avec pertinence les réelles difficultés. Cette commune, qui jouxte la ville de Lyon sur sa partie orientale, est, sociologiquement, pleine de contrastes : une banlieue « chic » de l'est lyonnais avec ses pavillons individuels implantés au centre de la commune mais aussi des quartiers beaucoup plus diversifiés de part et d'autre avec une dominante de populations pauvres et d'origine étrangère dans le grand ensemble de Parilly au sud-sud-ouest et le quartier du Terrailon au nord-est. Si près de cinquante nationalités cohabitent à Parilly, le quartier du Terrailon est principalement habité par des Français, des Turcs et des Maghrébins. Les deux quartiers font l'objet de conventions de développement social des quartiers, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion engagée, depuis quelques années par la municipalité, mais ne disposent pas d'annexe de la bibliothèque.

La bibliothèque municipale Jean Prévost a ouvert ses portes en mars 1974 et a immédiatement fonctionné en liaison avec l'annexe des Genêts mise en service en 1975. Elle a d'abord été un équipement de prestige pour la ville et s'est particulièrement fait connaître, depuis 1986, par l'événement annuel de la « Fête du Livre ». Mais, depuis le début des années 1980, les responsables de la

bibliothèque ont senti la nécessité d'amorcer une ouverture en direction des publics défavorisés ne venant pas à la bibliothèque. Une démarche de prise de contact avec les diverses communautés et associations de la ville a eu pour temps fort, en juin 2000, l'organisation d'une exposition de photographies de femmes africaines vivant à Bron et l'écriture d'un texte en partenariat avec l'association des femmes africaines de Bron³¹. Cette expérience très concluante montre la nécessité de sortir de la bibliothèque pour aller à la rencontre de ces communautés étrangères mais ne reflète pas exactement tous les obstacles rencontrés. Le souci d'échapper à la culture d'origine dans le but de s'intégrer ou de s'émanciper, dans le cas des associations de femmes, peut agir comme un frein, le mot « tradition » étant notamment à employer avec précaution. La responsable de la médiathèque évoque également la méconnaissance que le monde associatif a, le plus souvent, du rôle de la bibliothèque et de son statut de service municipal. Cette méconnaissance incite à la prudence autant qu'à la modestie et montre l'étendue du chemin à parcourir pour parvenir à une réelle intégration culturelle en bibliothèque. Ne faut-il pas commencer par se faire connaître et tenter d'associer les diverses communautés, en amont, à la valorisation des cultures étrangères au sein de la bibliothèque ?

5.2 La médiathèque de Roubaix

C'est le choix fait par la médiathèque de Roubaix. La ville de Roubaix compte près de 100 000 habitants et diverses communautés : polonais, italiens, portugais, maghrébins, africains, asiatiques et, aujourd'hui, immigrés originaires d'Europe de l'Est n'en sont évidemment pas au même stade de leur intégration. Si les polonais et les italiens sont parfaitement intégrés, il n'en est pas toujours de même pour les portugais. La population originaire d'Afrique du Nord, arrivée depuis 1950, est aujourd'hui dominante. La municipalité s'intéresse depuis longtemps aux communautés issues de l'immigration, organise un « festival des transculturelles » et confie à la médiathèque la mission d' « aider les jeunes issus de communautés étrangères à s'intégrer ».

³¹ Les documents produits à cette occasion figurent en annexe.

La bibliothèque ne fonctionne pas en réseau et a vocation à desservir toute la ville. Son fonds en langues étrangères est ancien et fait l'objet d'un effort particulièrement soutenu depuis les années 1980. C'est dans les années 1950 qu'ont été acquis les ouvrages en polonais, italien, anglais, allemand, espagnol, latin. Les documents en portugais sont entrés dans la bibliothèque dans les années 1960 alors que les achats en langue arabe et asiatique ont débuté dans les années 1980. L'état du fonds est variable selon les langues mais une tentative de mise à jour permanente est visible. La stratégie de communication adoptée pour mettre en valeur ce fonds « langues étrangères » est particulièrement intéressante : il s'agit de mettre en valeur les collections par la publication de catalogues bilingues détaillant les nouvelles acquisitions en langue arabe ou traitant du cinéma portugais. L'intérêt de cette pratique réside dans sa régularité . Ainsi la passerelle opérée entre les cultures s'avère permanente. En 1992, la bibliothèque de Roubaix, soucieuse de réaliser une action en direction des immigrés africains de la ville, a poussé plus loin sa démarche d'aller vers les diverses populations étrangères de la ville. Un partenariat entre la Communauté des Ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et la médiathèque visait à faire participer le public concerné à la constitution d'un fonds documentaire multimédia sur l'Afrique. Plusieurs dizaines de jeunes ont participé aux huit séances de travail organisées pour le traitement des documents, la rédaction du catalogue, la mise en place du mobilier, le montage d'une exposition et certains se sont rendus à Paris pour les achats de documents. Les jeunes ont été libres de leurs choix dans la mesure où ces derniers étaient cohérents. Les financements de cette opération venaient pour moitié des services en charge du Développement Social Urbain et, pour l'autre moitié, du fonds d'aide sociale. S'il est toujours difficile d'évaluer ce type d'action, on peut cependant noter que le nombre d'utilisateurs d'origine africaine fréquentant la bibliothèque a considérablement augmenté. De plus, le fonds documentaire est bien emprunté et pas uniquement par des personnes d'origine africaine. Néanmoins cette action, qui visait en priorité les jeunes mais pas exclusivement, semble n'avoir touché que très peu d'adultes.

6. Toucher les adultes

Des initiatives telles que celle de la médiathèque de Roubaix visent à rendre visibles et familiers des produits culturels étrangers et considérés par certains comme non légitimes. Ceci permet une reconnaissance symbolique sans la quelle l'exclusion peut persister dans l'inconscient collectif. Il est justement intéressant que ces produits culturels soient à la disposition de tous. Cette dimension symbolique semble particulièrement importante dans le rapport de la bibliothèque aux adultes étrangers.

A cet égard, l'expérience de la médiathèque de Saint-Priest est intéressante. La bibliothèque développe des fonds d'ouvrages et de cassettes-vidéo en langues étrangères, notamment du Maghreb et de Turquie, depuis 1988-1989. L'initiative venait, au départ, du secrétaire général qui désirait que le fonds soit créé et placé dans une maison de quartier. La bibliothèque a, par la suite, récupéré le fonds dans ses locaux. Ce dernier fait l'objet de peu d'animations par manque de temps. La fréquentation du fonds est difficile à déterminer. Il intéresse principalement la population étrangère du quartier, notamment la communauté turque. Les méthodes de langues sont demandées et particulièrement les méthodes d'apprentissage du français ainsi que les video-cassettes en langue d'origine qui rencontrent un véritable succès populaire. Il semble néanmoins difficile de relier directement l'usage de ce fonds au public étranger. Tout systématisme se révèle dangereux, notamment en ce qui concerne les adultes étrangers. Dans une volonté d'intégration, ce ne sont pas forcément les ouvrages ayant trait à la culture d'origine qui sont privilégiés mais parfois des ouvrages simplement pratiques concernant la cuisine ou la puériculture. Pour atteindre un public diversifié, un fonds de langues étrangères devrait comprendre³² de la littérature de divertissement pour adultes et enfants, des livres scientifiques destinés à faciliter la vie quotidienne et l'intégration (guides pratiques, cuisine, travaux manuels, société, santé, sport, sciences naturelles, mécanique, cours de langue), des livres ayant le pays étranger pour thème (histoire, géographie, politique, religion, vie quotidienne et coutumes, littérature), des livres permettant de renforcer la formation scolaire et

professionnelle, des cassettes de musique ou de langue (variétés du pays d'origine, musique populaire, folklore), des quotidiens et des périodiques. Mais il doit également être soutenu par des ouvrages en français de littérature scientifique simple, scolaires, de cours de langue, guides pratiques et ouvrages de référence. L'exigence d'obtenir un taux de rotation acceptable des fonds pourrait être un objectif délicat dans la mesure où le travail symbolique demeure primordial. Les adultes étrangers n'emprunteront pas forcément d'ouvrages en langues étrangères mais sont très fortement touchés de voir leur culture représentée au sein de la bibliothèque. Dès lors, comme le dit la responsable de la médiathèque de Saint-Priest, un contact est établi, ouvrant la perspective d'autres échanges.

7. Séduire les enfants

L'un des moyens d'intéresser les adultes étrangers à l'offre de la bibliothèque est d'y intéresser d'abord les enfants. D'ailleurs, les sections jeunesse semblent avoir moins tardé à constituer des fonds et à mettre en place des animations autour des langues étrangères que les sections adultes³³. Monter un petit fonds en langues étrangères peut paraître moins complexe pour une section enfant que pour une section adulte dans la mesure où peu d'ouvrages peuvent suffire et que la sélection, particulièrement des albums, est plus simple qu'en ce qui concerne les livres adultes.

La bibliothèque jeunesse Crimée, du réseau des bibliothèques parisiennes, mène, en ce domaine, un travail plus abouti que la bibliothèque Couronnes (20^e arrondissement de Paris), qui possède un fonds thématique « Afrique et monde arabe », et que la bibliothèque Jean-Pierre Melville (13^e arrondissement de Paris) qui possède un fonds de langues asiatiques. Elle mène un travail novateur dans un contexte social difficile : proposer à des publics variés une offre culturelle de qualité et montrer que public difficile ne rime pas forcément avec lectures faciles. La bibliothèque possède et développe un petit fonds d'ouvrages et d'albums en

³² Ramel, Nathalie. *L'ouverture des bibliothèques publiques allemandes à la littérature étrangère : le cas de la Stadtbücherei de Frankfurt am Main*. Villeurbanne : ENSSIB, 1992. 81 p.

³³ Bouquin, Hélène. *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*. Villeurbanne : ENSSIB, 2000. 75 p.

langues étrangères qui remporte, contre toute attente et malgré sa difficulté, un vif succès auprès du public. L'action de la bibliothèque s'inscrit, depuis l'année dernière, dans une interrogation de la municipalité puisque des questionnaires concernant les fonds en langues étrangères ont été envoyés à toutes les bibliothèques du réseau parisien. Il est intéressant de constater que ce fonds d'ouvrages et d'albums en langues étrangères suscite l'intérêt des enfants et contribue également à faire participer les parents qui viennent, par exemple, lire des contes à leurs enfants.

8. Les animations

La bibliothèque de Bobigny est celle qui semble utiliser de la manière la plus visible les animations pour toucher le public étranger. Bobigny a un passé fortement marqué par la présence d'élus communistes au pouvoir communal depuis 1920. La municipalité mène une politique offensive visant à la démocratisation de la culture et à la rencontre de tous les publics. L'élu actuel fait, par ailleurs, partie du Haut Conseil à l'Intégration. Ce qui frappe, lorsque l'on observe les actions menées par la bibliothèque de Bobigny pour la valorisation des cultures étrangères, c'est à la fois leur ampleur et leur continuité. L'Afrique noire et le Maghreb sont, ces derniers temps, mis à l'honneur à travers des programmes à long terme intégrant des animations, des expositions, des débats, des publications, des acquisitions, le tout bénéficiant d'une publicité efficace à travers le journal de la bibliothèque, *Bobigneries*.

9. Coopérer à Lyon

Des entreprises passionnantes sont menées ici ou ailleurs, de manière ponctuelle ou plus suivie, mais un lien entre ces diverses initiatives paraît cruellement manquer. Les deux tableaux ci-après ont donc été réalisés dans un but de recensement des actions menées, des compétences développées. Le premier, sans être évidemment exhaustif, permet de mieux connaître les actions entreprises. Le

second, à l'échelle de la région lyonnaise, permet de connaître la nature des fonds disponibles çà et là. Il peut être à destination des professionnels comme des usagers, dans une perspective de coopération.

Accueil du public étranger en bibliothèque municipale

	Médiation	Signalétique- emplacement du fonds	Catalogage des langues étrangères	Connaissance des fournisseurs et libraires	Animations	Connaissance du monde associatif	Catalogues des ressources langues étrangères
Bobigny					*		*
Crimée-Paris			*	*			
Roubaix				*	*		*
Grenoble		*	*				
Saint-Priest	*		*			*	
Vaulx-en- Velin	*						
Bron					*	*	
Duchère	*	*			*	*	
Part-Dieu		*					
Vaise	*				*	*	

	Langues d'étude : anglais-allemand-espagnol-italien	Langues nordiques-russe	Maghreb-turc	Asie	Dialectes africains	Autres langues rares	Ouvrages bilingues	Français
Saint-Priest	*		Méthodes de langues-cassettes audio et vidéo				Romans	Méthodes de langues
Bron	Méthodes de langues-romans		Méthodes de langues					
Part-Dieu	Méthodes de langues-romans-périodiques	Méthodes de langues-romans-périodiques	Méthodes de langues-romans-périodiques	Méthodes de langues-romans-périodiques			Méthodes de langues-romans-périodiques	Méthodes de langues-romans-périodiques
Duchère			Documentaires-périodiques		Documentaires-périodiques		Romans	Méthodes de langues-romans

								français simplifié
Vaise	Méthodes de langues- romans	Méthodes de langues- romans	Méthodes de langues-romans	Méthodes de langues- romans- romans petite enfance	Méthodes de langues-romans	Méthodes de langues- romans	Romans	Méthodes de langues- romans
Guillotièrè	Romans enfant			Romans enfant				

Conclusion

Espaces de transmission culturelle et de tolérance, les bibliothèques ont un rôle primordial à jouer dans la valorisation des cultures étrangères. Ce postulat que personne ne songe aujourd'hui à nier donne lieu au développement, dans certaines bibliothèques, de fonds en langues étrangères, même si les langues étrangères ne semblent occuper encore qu'une place très minoritaire en bibliothèque municipale. Ces fonds, qui ont fait l'objet d'études détaillées et intéressantes, suscitent toutefois encore un questionnement : à qui sont-ils destinés ? Peut-on dire aujourd'hui que l'on réussit, par le biais de ces initiatives, à toucher le public étranger ?

Tenter de répondre à une telle question nécessite de bien définir ce que l'on entend par le terme d'étranger, dans un contexte d'intégration républicaine. L'étranger, considéré au sens juridique comme celui qui ne possède pas la nationalité française, serait plutôt, au sein de la bibliothèque, celui qui possède, au sens large, une culture autre. Comment appréhender et intéresser ce public étranger ?

Le premier obstacle rencontré est celui de l'absence de demande. Les étrangers sont peu présents au sein de la bibliothèque, ce qui pourrait faire penser qu'ils n'ont pas de besoins. C'est cet alibi, autant que l'idée que les spécificités culturelles doivent demeurer dans la sphère privée, qui pousse certaines bibliothèques à ne pas mener d'actions en direction de ce public. En bibliothèque municipale, on retrouve surtout les jeunes d'origine étrangère mais rarement leurs parents. Faut-il s'arrêter là ?

Ne peut-on pas penser que l'offre de la bibliothèque municipale, si elle ne fait pas assez de place à la diversité culturelle, agit comme un repoussoir, à l'insu même des bibliothécaires ? Aller à la rencontre du public étranger nécessite un effort de la part du personnel de la bibliothèque pour sortir de cette dernière. La communication, dans tous les sens du terme semble ici primordiale.

Il s'agit, premièrement, de mieux connaître les personnes auxquelles on désire s'adresser. S'il existe à peu près autant de rapport au livre que d'individus, il est intéressant néanmoins de constater que toutes les civilisations ne sont pas des civilisations du livre. C'est en ce sens que l'animation, le document multimédia ont leur rôle à jouer tant auprès des enfants que des adultes. La prudence et la modestie s'imposent donc.

Deuxièmement, il paraît également important que la bibliothèque se fasse connaître et diffuse le travail réalisé sur les fonds étrangers. Que ces derniers soient empruntés ou non par les populations étrangères, le but est de lancer un message : légitimer la présence de produits culturels étrangers au sein de la bibliothèque est symboliquement important. Cela signifie accepter d'accueillir, reconnaître et respecter, dans le cadre républicain, les personnes d'origine et de culture autre mais aussi inviter tout lecteur à découvrir d'autres cultures. Ce geste fort est une des seules actions systématiques que les bibliothèques peuvent et doivent faire.

Troisièmement, communiquer s'entend également au sens de coopérer entre bibliothèques. Dans la région lyonnaise, des initiatives sont lancées mais aucun lien n'est tissé entre elles. Les difficultés rencontrées, qu'elles soient techniques, relationnelles, idéologiques, sont à divers endroits les mêmes. Les difficultés d'approvisionnement (trouver des libraires fiables qui livrent dans les délais et ne trompent pas sur le contenu des documents), de traitement des documents (croiser les compétences bibliothéconomiques et linguistiques, translittérer certains alphabets) peuvent trouver des solutions en coopérant. Le tout étant de savoir où s'adresser.

C'est prioritairement sur ce dernier point que les expériences européennes peuvent nous aider. Les bibliothèques menant des actions de fonds et efficaces en direction du public étranger sont nombreuses en Europe. Une sélection s'imposait donc.

La politique des bibliothèques scandinaves en direction des publics issus de l'immigration est riche et intéressante parce qu'elle s'avère fortement structurée. Il s'agit d'une coopération à l'échelle de chaque pays mais également entre la Suède, la Norvège et les Pays-Bas. En Suède, par exemple, l'existence de services de bibliothèques multilingues est garanti par la loi de 1997 sur les bibliothèques.

Dès la fin des années 1970, une tentative de centralisation du travail bibliothéconomique autour des langues d'immigration a été amorcé : le Bibliothekstjänst (organe de coopération des bibliothèques suédoises). Ce premier système, qui avait néanmoins le mérite d'exister, s'est avéré insatisfaisant et a été remplacé par un travail plus ponctuel. Au Danemark, la Danish Central Library for Immigrant Literature ou Immigrant Library, structure centrale à l'échelle du pays, s'est révélée nécessaire pour assister les bibliothèques dans leur choix, l'acquisition et le traitement des documents. Ces divers organes collaborent entre eux pour produire, par exemple, des listes de librairies de référence.

Les bibliothèques allemandes ont, elles aussi, entrepris un travail en direction du public étranger. Nous pouvons citer le projet Bibliotheksarbeit für Ausländer jusqu'en 1985, les lectorats ou services nationaux spécialisés dans les tâches de sélection et de traitement des ouvrages. En citant cet exemple, Nathalie Ramel proposait même de former des lectorats européens.

Si la perspective est ambitieuse, elle est cependant intéressante. A échelle plus modeste, les expériences européennes peuvent alimenter la réflexion, bien que le contexte socio-politique diffère la plupart du temps, et faire prendre conscience de son urgence. Comment, avec la mondialisation et la suppression des frontières européennes, ne pas intégrer une réflexion aboutie concernant les publics étrangers au sein de la bibliothèque ? La volonté d'évoluer avec son temps que manifeste l'institution bibliothèque nous rappelle l'urgence d'une telle interrogation.

Glossaire

Acquisition de la nationalité : terme réservé aux individus ayant eu la qualité d'étranger puis devenus français. Qu'ils soient immigrés devenus français par naturalisation, à la suite d'un mariage, qu'ils soient nés en France et devenus français à leur majorité ou avant, ils sont regroupés sous le vocable de « français par acquisition » (différenciés statistiquement des « français d'origine »).

Affirmative action : littéralement « action positive ». Action publique matérialisée par un ensemble de mesures préférentielles, notamment appliquées aux domaines de l'emploi et de l'éducation, mises en place dans les années 1960 par l'administration de Lyndon B. Johnson, au lendemain du mouvement pour les droits civiques. De telles dispositions visent à garantir une égalité effective des droits et des chances pour les noirs américains, puis pour les autres minorités et les femmes. Cette politique préférentielle est ensuite devenue un enjeu majeur de la reconnaissance ainsi que de la promotion de la diversité culturelle et identitaire aux Etats-Unis.

Altérité : terme philosophique désignant la différence de l'autre dans ce qu'elle a de plus irréductible et incommensurable. Dans le débat autour du multiculturalisme, il est souvent discuté en référence au concept antonyme de civilité.

Assimilation (nisme) : illustrée par le mythe du melting-pot américain et le modèle français d'intégration, cette doctrine sociopolitique se situe aux antipodes des perspectives multiculturelles. Elle préconise l'effacement des différences

ethniques au nom d'un civisme conçu comme universel et lié à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'idée qui prévaut, du début du siècle jusqu'au tournant des années 1960, est donc d'assimiler les nouveaux immigrants notamment en leur inculquant les us et coutumes et la langue de leur nouveau pays afin qu'il reconnaissent et adhèrent promptement à ses valeurs.

Attribution de la nationalité : elle a lieu à la naissance. En bénéficient les enfants nés de parents français mais également ceux qui sont issus d'unions mixtes. On parle de « français d'origine ».

Communauté : groupe de personnes vivant ensemble et poursuivant des intérêts communs.

Civilité : attachement commun à l'ordre social et responsabilité envers lui en dépit de la divergence d'intérêt des citoyens. Dans la discussion concernant le multiculturalisme, il s'agit de trouver un équilibre entre civilité et altérité.

Enfant né en France de parents immigrés : au lieu de parler de « seconde génération » dont les contours sont imprécis, il paraît préférable d'utiliser les termes de « première génération de nés en France » ou, plus simplement, d'« enfants nés en France de parents immigrés ». Leur statut est bien différent de celui de leurs parents puisqu'ils obtiennent tous la nationalité française sauf s'ils la refusent.

Enfant né hors de France de parents immigrés : il contribue, comme ses parents, à l'immigration étrangère, alors qu'il aurait été habituellement classé dans ce qu'il est coutume d'appeler la « seconde génération ».

Etranger : toute personne ne possédant pas la nationalité française. Mais, en vertu du code de la nationalité française, cette situation peut changer selon que l'on considère l'immigré au moment de son entrée en France ou après un laps de temps lui ayant permis de devenir « français par acquisition ». Ainsi tout immigré n'est

pas nécessairement un étranger comme tout étranger n'est pas forcément un immigré.

Immigré : une personne qui vit en France en étant né étranger à l'étranger. Le critère de définition fondé sur la caractéristique invariable du lieu de naissance est insuffisant dans le cas d'un tiers des personnes nées hors de France qui sont françaises de naissance (les rapatriés d'Algérie par exemple). Le premier critère se complète donc de celui de la nationalité.

Intégration : en sociologie, concept qualifiant un processus multiforme, traduit par un ensemble d'interactions sociales provoquant chez les individus un sentiment d'identification à une société et à ses valeurs, grâce auquel la cohésion sociale d'une société est préservée.

Melting-pot : dans l'histoire des Etats-Unis, cette expression, empruntée à la pièce *Melting-pot* (1908) du dramaturge anglais Israel Zangwill, désigne le processus d'assimilation des populations immigrées et file la métaphore du creuset, c'est-à-dire celle de la fusion des races ou de l'amalgame de tous les individus en un bloc national indifférencié.

Minorités : groupes qui sont en position d'infériorité (numérique, ethnique, économique, culturelle ou linguistique) au regard des communautés dominantes qui les excluent, plus ou moins volontairement, de la participation à la vie sociale.

Multiculturalisme : déniait la réalité du melting-pot, ce concept, employé d'abord aux Etats-Unis, considère tout individu comme porteur d'une identité et d'une culture originelles qu'il doit préserver et enrichir, sans pour autant qu'elles recouvrent ou s'effacent derrière l'identité nationale. La métaphore du « salad bowl » ou saladier, s'opposant au creuset identitaire, permet de mieux comprendre ce concept d'intégration qui succède à celui d'assimilation : plutôt que d'être acculturé et donc changé, le citoyen doit désormais être accepté et intégré dans la société avec ses différences et ses particularismes. Le problème est alors de

trouver des valeurs ni trop prégnantes ni trop diluées pour définir le ciment démocratique et unificateur reliant tous les membres de la communauté.

Politiquement correct : code linguistique visant à lutter contre les expressions, qualifications ou énoncés dépréciatif pouvant porter atteinte à l'image ou à la dignité d'un groupe particulier. Il est ainsi conseillé de bannir du langage quotidien les termes liés à des discriminations de quelques sortes qu'elles soient (ethniques, physiques ou culturelles) et de les remplacer par des termes plus neutres.

Reconnaissance : mise en avant, dans l'espace public, des cultures. Se pense par opposition à la tolérance.

Tolérance : attitude d'ouverture face aux opinions et aux comportements d'autrui. Ne pas interdire alors qu'on le pourrait sans pour autant aller jusqu'à une reconnaissance positive. Ainsi, dans une société de type assimilationniste, les minorités sont libres de cultiver leurs différences dans l'espace privé mais doivent se soumettre aux normes de la culture dominante dans l'espace public. La tolérance s'arrête là où l'ordre social pourrait être menacé et la ligne de partage entre le tolérable et l'intolérable est l'enjeu d'affrontements entre les groupes minoritaires et la majorité.

Bibliographie sélective

1. Bibliothèques publiques

BARBIER-BOUVET, Jean-François , POULAIN, Martine. *Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information.* Paris : BPI- Centre Georges Pompidou, 1986. 295 p.

BELLANGER, Marie-Claude. Bibliothèques et publics sensibles à Echirolles. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 40, n° 5, 1995, p. 15-19.

BERTRAND Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux.* Paris : Cercle de la Librairie, 1994. 158 p. Collection « Bibliothèques ».

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothécaires face au public.* Paris : BPI- Centre Georges Pompidou, 1995. 248 p. Collection « Etudes et recherches ».

BERTRAND, Anne-Marie. Une estime lointaine : les non-usagers des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 43, n° 5, 1998, p. 38-42.

BOUCHARD, Véronique. Favoriser la cohabitation des publics : l'exemple de la bibliothèque municipale de Bron. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 40, n° 5, 1995, p. 20-24.

BOUQUIN, Hélène. *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises.* Villeurbanne : ENSSIB, 2000. 75 p.

BRIAULT M., LEBLOND C., MEI F., REYMOND V. *Les médiathèques et*

leurs publics, enquêtes dans le Rhône, à Arles et Chambéry. Villeurbanne : ENSSIB, 1996. 207 p.

EVANS, Christophe. Usagers et usages en bibliothèque in AROT, Dominique. *Les bibliothèques en France, 1991-1997.* Paris : Electre- Cercle de la Librairie, 1998. p. 201-224.

FRANCE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt : données 1998.* Paris : Direction du livre et de la lecture, 2000. 308 p.

JOGAND, Annie. Médiateurs du livre : état des lieux. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 43, n° 5, 1998, p. 18-21.

PETIT, Michèle ; BALLEY, Chantal ; LADEFROUX Raymonde. *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes.* Paris : BPI, 1996. 365 p. Collection « Etudes et recherches ».

PETIT, Michèle. De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes usagers des quartiers sensibles. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 42, n° 1, 1997, p. 6-11.

ROUET, François. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles.* Paris : DAG-DEP-Ministère de la Culture et de la communication, 1998. 196 p.

SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animations.* Paris : Dalloz, 1983. 324 p.

TABAH, Dominique. Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 42, n° 1, 1997, p. 41-50.

VOGLER, Jean. L'illettrisme en France. *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 43, n° 5, 1998, p.13-16.

2. Sociologie de la lecture

BARTHES, Roland. *Le plaisir du texte*. Paris : Le Seuil, 1973. 105 p.

BENEUS, Cécile. *Les pratiques lectorales des Africains (originaires d'Afrique noire)*. Villeurbanne : ENSSIB, 1999. 120 f.

BOURDIEU, Pierre (dir.). *La misère du monde*. Paris : Seuil, 1993. 948 p. Collection « Libre examen ».

CERTEAU, Michel de. *L'invention du quotidien*. Paris : Gallimard, 1980. 349 p. Collection « Folio Essais ».

CHARTIER, Roger (dir.). *Pratiques de la lecture*. Marseille : Rivages, 1985. 309 p.

CHARTIER, Roger ; HEBRARD, Jean. Les imaginaires de la lecture in CHARTIER, Roger , MARTIN, Henri-Jean. *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis- Cercle de la Librairie, 1986. Pp. 528-541.

DECOURT, Nadine. Les contes en immigration. Emergence d'un répertoire. *La revue des livres pour enfants*, n° 159, 1994, p.73-77.

DONNAT, Olivier ; COGNEAU, Denis. *Les pratiques culturelles des français*. Paris : La Découverte- La Documentation française, 1997. 359 p.

DONNAT, Olivier. *Les français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*. Paris : La Découverte, 1994. 368 p. Collection « Textes à l'appui. Série

Sociologie ».

HAGEGE, Claude. *L'enfant aux deux langues.* Paris : Odile Jacob, 1996. 298 p.

JOHANNOT, Yvonne. *Tourner la page. Livres, rites et symboles.* Paris : Jérôme Millon, 1988. 199 p. Collection « Verso ».

POULAIN, Martine. *Lire en France aujourd'hui.* Paris : Cercle de la Librairie, 1993. 255 p. Collection « Bibliothèques ».

POULAIN, Martine. *Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine.* Paris : Cercle de la Librairie, 1988. 241 p. Collection « Bibliothèques ».

ROSSELLI, Marangiella. Lire et se dire français : de l'entrée de l'écrit comme acte social. *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 42, n° 1, 1997, p. 12-17.

SEIBEL, Bernadette (dir.). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de lecture.* Paris : Le Monde éditions, 1995. 406 p.

TENA RIANO, Marta de. *Le rapport à l'écrit en langue étrangère. Usages et changements de l'écrit lors du processus d'acculturation.* Villeurbanne : ENSSIB, 1998. 126 f.

3. Multiculturalisme et citoyenneté

AMSELLE, Jean-Loup. *Vers un multiculturalisme français : l'empire de la coutume.* Paris : Aubier, 1996. 180 p.

BEGAG, Azouz. *L'immigré et sa ville.* Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1984. 189 p. Collection « transport espace société ».

BEGAG, Azouz. *Le gône du Chaâba.* Paris : Le Seuil, 1986. 243 p. Collection « Virgule ».

BENICHOU, Jean-Pierre , ESPERANDIEU, Véronique , LION, Antoine. *Des illettrés en France.* Rapport au premier ministre. Paris : La Documentation française, 1984. 157 p. Collection des rapports officiels.

Bibliothèques au service de la communauté. Paris : BPI- Centre Georges Pompidou, 1993. 81 p.

BRUN, Jacques , RHEIN, Catherine (dir.). *La ségrégation dans la ville. Concepts et mesures.* Paris : L'Harmattan, 1994. 258 p. Collection « Habitat et société ».

CONSTANT, Fred. *Le multiculturalisme.* Evreux : Flammarion, 2000. 98 p. Collection « Dominos ».

CERTEAU, Michel de. *La culture au pluriel.* Paris : Le Seuil, 1993. 222 p. Collection « Points Essais ».

DEWITTE, Philippe (dir.). *Immigration et intégration, l'état des savoirs.* Paris : La Découverte, 1999. 442 p.

DONZELOT, Jacques (dir.). *Face à l'exclusion, le modèle français.* Paris : Esprit, 1991. 227 p. Série « Société ».

DUBET, François. Principes démocratiques et expérience sociale in *Bulletin de l'ABF*, n°176, troisième trimestre 1997, p.31-34.

HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION. *Etre Français aujourd'hui et demain,* 1998. *La connaissance de l'immigration et de l'intégration,* 1993 ; *Conditions*

juridiques et culturelles de l'intégration, 1992 ; *Pour un modèle français d'intégration*, 1991. Paris : La documentation française. 2 vol. de 271 et 768 p.

LAPEYRONNIE, Didier. *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés.* Paris : PUF, 1996. 361 p. Collection « Sociologie d'aujourd'hui ».

Les étrangers en France. Paris : INSEE, 1994. 152 p. Collection « Contours et caractères ».

LORREYTE, Bernard (dir.). *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration.* Actes du colloque de Vaucresson, 25-26 mai 1988. Paris : CIEMI-L'Harmattan, 1984. 413 p.

MIGNON, Patrick. La violence aujourd'hui. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 40, n° 5, 1995, p. 8-13.

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION. *Intégration, insertion, assimilation. Quelle citoyenneté ? Quelle modèle français de l'intégration ?* Strasbourg, Actes de la journée d'information, de formation et de réflexion du 01.02.1994, les Cahiers de l'Observatoire, 12.

POULAIN, Martine. L'illettrisme, fausses querelles et vraies questions. *Esprit*, septembre 1989, p. 46-58.

Recueil d'études sociales-INSEE, n°20, septembre-décembre 2000.

SCHNAPPER, Dominique. *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990.* Paris : Gallimard, 1991. 363 p.

SEMPRINI, Andrea. *Le multiculturalisme.* Paris : PUF, 1997. 127 p. Collection « Que sais-je ».

TRIBALAT, Michèle. *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui.* Paris : PUF-INED, 1991. 301p. Collection « travaux et documents », cahier 131.

TRIBALAT, Michèle. *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France.* Paris : La Découverte- INED, 1996. 302 p. Collection « recherches ».

TRIBALAT, Michèle. *Faire France.* Paris : La Découverte, 1995. 224 p. Collection « Cahiers libres- essais ».

VIEILLARD-BARON, Hervé. *Les banlieues françaises ou le ghetto impossible.* La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 1994. 157 p. Collection « Monde en cours ».

WIEVIORKA, Michel. *Une société fragmentée ? le multiculturalisme en débat.* Paris : La Découverte, 1996. 323 p.

WIEVIORKA, Michel. *La France raciste.* Paris : Le Seuil, 1992. 389 p. Collection « l'épreuve des faits ».

4. Le multiculturalisme dans le monde

POULAIN, Martine. *Les bibliothèques publiques en Europe.* Paris : Cercle de la Librairie, 1992. 367 p. Collection « Bibliothèques ».

RAMEL, Nathalie. *L'ouverture des bibliothèques publiques allemandes à la littérature étrangère : le cas de la Stadtbücherei de Frankfurt am Main.* Villeurbanne : ENSSIB, 1992. 81 p.

RAMEL, Nathalie. La constitution de fonds étrangers en bibliothèques publiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 38, n° 6, 1993, p. 28-34.

REVEST, Catherine. *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques publiques suédoises : l'exemple de Göteborg.* Villeurbanne : ENSSIB, 1992. 68 p.

RUHIG DU MONT, Rosemary ; BUTTLAR, Lois ; CAYNON, William. *Multiculturalism in libraries.* Westport-Londres : Greenwood press, 1994. 204 p. Collection « Contributions in librarianship and information science ».

RUTY, Valérie. *Les bibliothèques de lecture publique à Londres.* Villeurbanne : ENSSIB, 1995. 74 p.

TACHEAU, Olivier. *Bibliothèques publiques et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française.* Villeurbanne : ENSSIB, 1997. 62 p.

Annexes

- Annexe 1 Les étrangers et les immigrés en France en 2000.
Recueil d'études sociales-INSEE, n°20, septembre-décembre 2000, p. 109.
- Annexe 2 Les étrangers dans l'agglomération lyonnaise en 1990.
Recensement de 1990.
- Annexe 3 Les pratiques linguistiques des immigrés en France.
M. Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*. Paris : La Découverte-INED, 1996. 302 p. Collection « Recherches ».
- Annexe 4 La carte des bibliothèques municipales lyonnaises.
- Annexe 5 La liste des bibliothèques contactées.
Le questionnaire diffusé.
- Annexe 6 L'accueil du public étranger à Roubaix
1. Le catalogue des ressources audiovisuelles sur le Portugal.
2. Le catalogue des livres bilingues « Kiliki kilikwa ».
- Annexe 7 L'accueil du public étranger à Bron : une animation.
- Annexe 8 L'accueil du public étranger à la Bibliothèque Internationale de Grenoble : la signalétique et les dépliants.
- Annexe 9 L'accueil du public étranger à la Bibliothèque municipale de Lyon :
1. Une bibliographie du secteur « Langues et littérature » de la bibliothèque de la Part-Dieu.

2. L'emplacement du fonds « Français langues étrangères »
à la médiathèque de Vaise.

Annexe 1

Les étrangers et les immigrés en France en 2000.
Recueil d'études sociales-INSEE, n°20, septembre-décembre 2000,
p.109.

Recensement de la population 1999

La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans

Julien Boëldieu et Catherine Borrel, Cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee

En mars 1999, 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population, proportion constante depuis 1975. Leurs origines géographiques sont de plus en plus diversifiées et lointaines. Le nombre des immigrés natifs de pays d'Europe diminue, celui des originaires du Maghreb augmente légèrement. Les immigrés vivent surtout dans les grandes villes et en région parisienne. Par rapport à 1990, la population immigrée a vieilli mais elle comprend plus de jeunes adultes que le reste de la population. Elle compte désormais autant de femmes que d'hommes. Les immigrés français par acquisition sont plus souvent des femmes et sont plus âgés que ceux restés étrangers. Plus d'un immigré sur trois est de nationalité française.

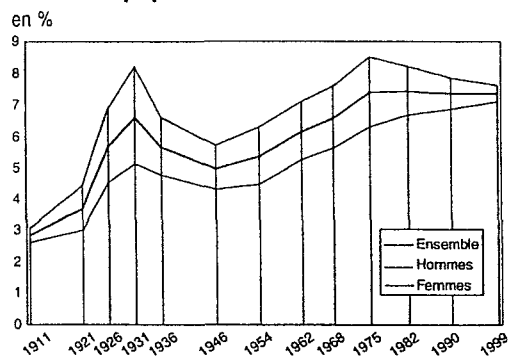
La notion d'immigré repose sur les déclarations de lieu de naissance et de nationalité. Un immigré est une personne née à l'étranger, mais qui ne possédait pas la nationalité française à sa naissance. Après son arrivée en France, il peut devenir français par acquisition (immigré français) ou garder sa nationalité (immigré étranger). Les personnes nées françaises à l'étranger sont donc exclues de cette définition. En mars 1999, 4 310 000 immigrés ont été recensés, soit 7,4 % de la population métropolitaine. Entre 1990 et 1999, le nombre d'immigrés a augmenté de 145 000 (+ 3,4 %), au même rythme que l'ensemble de la population. La part des immigrés dans la population est stable depuis 1975 (graphique 1). En 1999, les immigrés de nationalité française sont 1,56 million (cf. *Pour comprendre ces résultats*). Leur nombre a augmenté de 250 000 (+ 19 %) depuis 1990. En revanche, celui des immigrés étrangers a baissé de 105 000 (- 4 %) et atteint 2,75 millions. Plus d'un immigré sur trois (36 %) est français.

Les pays d'origine des immigrés sont de plus en plus lointains

En 1999, les immigrés originaires d'un pays de l'Union européenne à 15 sont 1,6 million, soit 9,3 % de moins qu'en 1990. Cette diminution est le fait des populations traditionnellement les plus nombreuses, issues des vagues d'immigration anciennes. Ainsi les personnes originaires d'Espagne, d'Italie ou du Portugal sont 210 000 de moins qu'au précédent recensement (graphique 2). Au contraire, le nombre d'immigrés originaires d'un autre pays de l'Union européenne est en augmentation : 300 000 immigrés sont natifs d'un pays d'Europe hors U.E. La part des immigrés venus de l'ensemble de l'Europe est en constante baisse (57 % en 1975, 49 % en 1990, 45 % en 1999). Les immigrés natifs du Maghreb sont 1,3 million soit 6 % de plus qu'en 1990. Cette augmentation est due pour trois quarts aux originaires du Maroc.

Les personnes venant du reste du monde augmentent en nombre et en proportion au sein de la population immigrée. En 1999, elles sont 1,1 million ; elles n'étaient que 850 000 en 1990. Leur part, qui était de 15 % en 1982, est passée à 20 % en 1990 et à 25 % en 1999. Elles sont nées en Turquie (16 %), dans d'autres pays d'Asie (35 %) et d'Afrique subsaharienne (37 %). Le nombre des immigrés natifs d'un pays d'Afrique subsaharienne est de 400 000,

① La part des immigrés dans l'ensemble de la population se stabilise



Années de recensement de 1911 à 1999

Source : Recensements de la population, Insee

soit une augmentation de 43 % par rapport à 1990. Parmi les immigrés du reste du monde, les originaires de Turquie sont les seuls à représenter plus de 2 % de la population immigrée résidant en France métropolitaine.

Les immigrés sont citadins

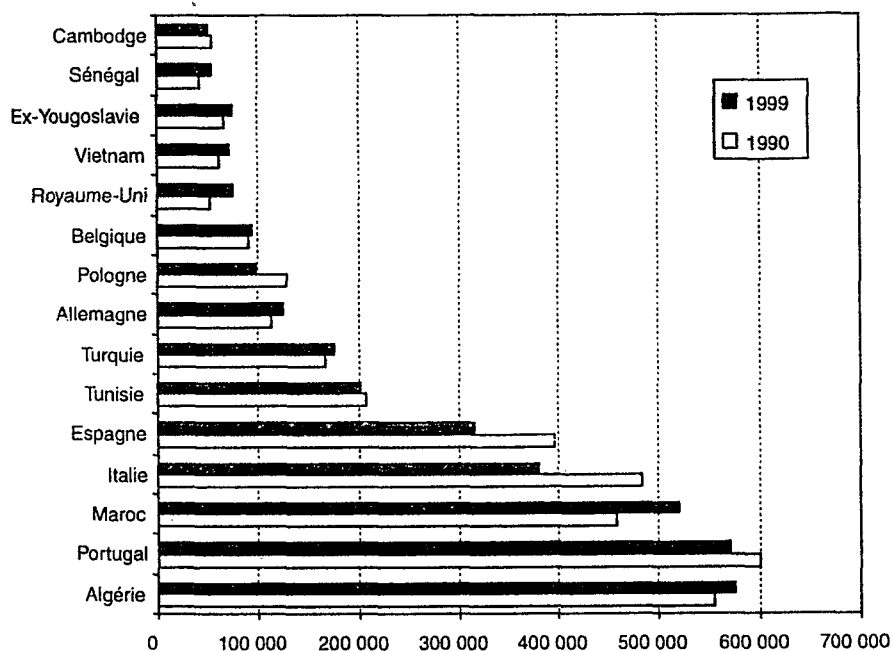
En mars 1999, une grande partie (37 %) de la population immigrée réside en Île-de-France, chiffre en légère augmentation depuis le dernier recensement. Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les deux autres régions qui accueillent le plus d'immigrés (11 % et 10 %). Les trois

régions les plus peuplées rassemblent ainsi près de 60 % des immigrés habitant en France. Entre 1990 et 1999, la proportion d'immigrés dans la population a augmenté en Île-de-France et en Alsace, atteignant 14,7 % et 8,6 %. En revanche, elle a diminué dans quatre régions, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle y demeure cependant supérieure à la moyenne nationale (de 8 % à 10 % contre 7,4 %). Dans seize départements, le pourcentage d'immigrés est inférieur à 2,5 (le tiers de la moyenne nationale). Il s'agit des départements des régions Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Nor-

mandie, ainsi que de la Creuse, du Cantal, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. La proportion d'immigrés dépasse 10 % dans tous les départements d'Île-de-France, dans les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales et la Corse-du-Sud. À Paris, plus d'un habitant sur six est immigré, plus d'un sur cinq en Seine-Saint-Denis.

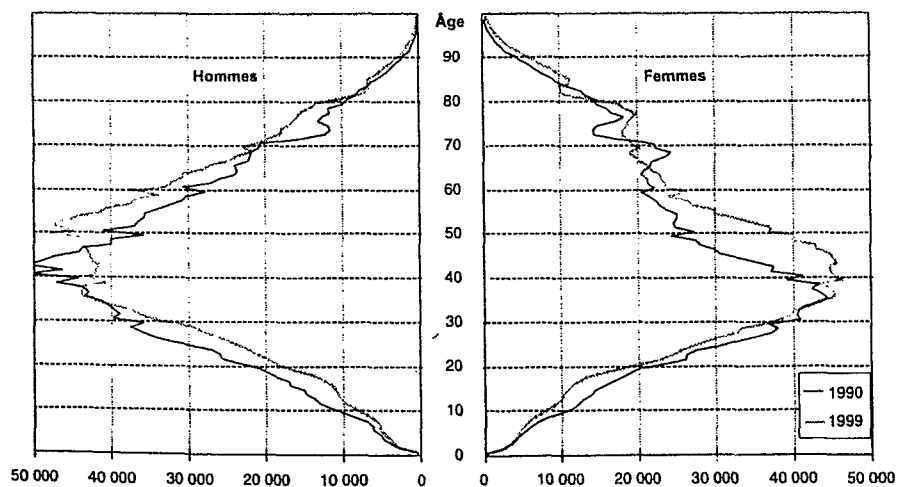
La population immigrée est citadine et très concentrée dans les grandes villes. Près de deux immigrés sur trois habitent une unité urbaine de plus de 200 000 habitants, Paris compris. Ils sont peu nombreux à vivre dans les communes rurales (3 %). Par ailleurs, la proportion d'immigrés s'accroît avec le nombre d'habitants de l'unité urbaine. Leur part est de 8 % dans les villes de plus de 200 000 habitants et de 16 % en agglomération parisienne.

② Les immigrés selon leur pays de naissance en 1990 et 1999



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

③ Les immigrés par sexe et âge en 1990 et 1999



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

La féminisation de la population immigrée se confirme

L'augmentation de la population immigrée est entièrement le fait des femmes (+ 7,2 %). La féminisation avait débuté au milieu des années soixante-dix avec le développement des mesures facilitant le regroupement familial. L'effectif masculin reste stable. L'équilibre hommes-femmes est désormais atteint alors que, pour des raisons liées à l'histoire de l'immigration, la population immigrée avait toujours été majoritairement masculine.

La structure par âge de la population immigrée diffère de celle de l'ensemble de la population. Les jeunes sont peu nombreux, puisque, par définition, les immigrés ne naissent pas en France. Les moins de 20 ans représentent le quart de l'ensemble de la population et 8 % seulement de la population immigrée (graphique 3). La moitié des immigrés ont entre 30 et 55 ans, contre un tiers de l'ensemble des résidents. Un quart de la population immigrée a plus de 60 ans. Cette proportion n'est que d'un cinquième dans l'ensemble de la population. La classe d'âges où les hommes sont le plus nombreux se situe entre 47 et 52 ans. Elle est entre 40 et 45 ans pour les femmes. Il y a autant de femmes que d'hommes à chaque âge avant 20 ans. Les femmes sont majoritaires aux âges adultes jeunes (20-45 ans). Ensuite la part des hommes devient prépondérante jusqu'à 75 ans.

Entre 1990 et 1999, la population immigrée a nettement vieilli. Le nombre des moins de 20 ans a beaucoup diminué (- 22 %). La part des personnes âgées de 40 ans ou plus augmente plus que les autres (+ 15 %). Cette augmentation est nette pour les hommes immigrés âgés de 60 ans ou plus (+ 17 %), issus de l'immi-

gration de main-d'œuvre des années cinquante et soixante. Elle est encore plus importante pour les femmes de 40 à 59 ans (+ 32 %) et traduit un vieillissement des femmes immigrées arrivées en France après 1975 au titre du regroupement familial, ainsi qu'une féminisation des flux d'entrée sur le territoire.

Les immigrés français sont majoritairement des femmes

En 1999, 1,5 million d'immigrés sont de nationalité française, soit 36 % de l'ensemble. La proportion d'immigrés devenus français varie fortement selon le pays d'origine (graphique 4).

Les immigrés français par acquisition sont plus souvent des femmes (55 %). Ce déséquilibre s'accroît avec l'âge : aussi nombreuses que les hommes avant 20 ans, les femmes représentent 59 % de la population immigrée française âgée de 60 ans ou plus. L'acquisition de la nationalité française nécessitant en général au moins cinq années de résidence en France, il est logique que la part des Français par acquisition dans la population immigrée augmente avec l'âge. De plus, le départ du territoire métropolitain est probablement davantage le fait d'immigrés restés étrangers. La part des Français par acquisition est du quart pour les moins de 40 ans, du tiers entre 40 et 59 ans et de la moitié au-delà de 60 ans. Entre 1990 et 1999 le nombre des immigrés français par acquisition âgés de 40 à 55 ans a beaucoup augmenté (+ 51 %). En revanche, il a diminué pour les 60 ans ou plus (- 2,4 %).

La part des immigrés français dans l'ensemble de la population augmente avec l'âge. Ils représentent 2,7 % de l'ensemble de la population, mais 4,2 % des plus de 60 ans. Les immigrés étrangers sont plus jeunes : 4,7 % dans l'ensemble de la population, ils sont 6,3 % des 20-59 ans et 4,1 % des plus de 60 ans.

Le nombre d'hommes et de femmes immigrés restés étrangers est à peu près le même quel que soit l'âge jusqu'à 45 ans. Au-delà, la population est à dominante masculine, l'écart se creusant particulièrement entre 50 et 60 ans (62 % d'hommes). Au total 53 % des immigrés étrangers sont des hommes. Le nombre d'immigrés étrangers a diminué de 4 % depuis 1990. Cependant il a augmenté pour les 60 ans et plus (+ 29 %), particulièrement chez les hommes (+ 35 %). La progression de l'effectif des femmes de 40 à 55 ans est également très marquée (+ 30 %) et illustre la féminisation des flux d'immigration.

3,2 millions d'étrangers vivent en France

La population immigrée ne se confond pas avec la population étrangère (cf. Pour comprendre ces résultats).

La notion de population étrangère est fondée sur le seul critère juridique de la nationalité : toute personne résidant en France ayant déclaré au recensement une nationalité autre que la nationalité française est considérée comme étrangère. La composition de la population est très mouvante dans le temps : elle varie en fonction des mouvements d'acquisition de la nationalité française. En mars 1999, 3 260 000 étrangers résidaient en France métropolitaine soit 5,6 % de l'ensemble de la population; 85 % d'entre eux sont nés à l'étranger et sont donc immigrés, soit un effectif de 2 750 000. Les étrangers nés en France sont au nombre de 510 000 (tableau). Entre 1990 et 1999,

la population étrangère a diminué de 9 %. Cette baisse est plus sensible pour les hommes (- 12,6 %) que pour les femmes (- 5,6 %). Ainsi l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes diminue. Même si la population étrangère reste en majorité masculine, le rééquilibrage amorcé après 1975 se poursuit : la part des femmes atteint 47 % en 1999, contre 45 % en 1990 et 40 % en 1975.

Entre 1990 et 1999, le nombre d'étrangers nés hors de France a baissé de 110 000. Les acquisitions de nationalité française et la mortalité ont contribué à réduire l'effectif de cette population d'environ 740 000 (550 000 acquisitions de nationalité française et 190 000 décès). Il serait donc entré environ 630 000 étrangers nés hors de France de plus qu'il n'en est parti.

Population résidant en France métropolitaine selon la nationalité et le lieu de naissance

A - 1999

en milliers

Nationalité	Lieu de naissance		Ensemble
	Nés en France *	Nés à l'étranger	
Français de naissance	51 340	1 560	52 900
Français par acquisition	800	1 560	2 360
Étrangers	510	2 750	3 260
		<i>Immigrés 4 310</i>	
Ensemble	52 650	5 870	58 520

B - 1990

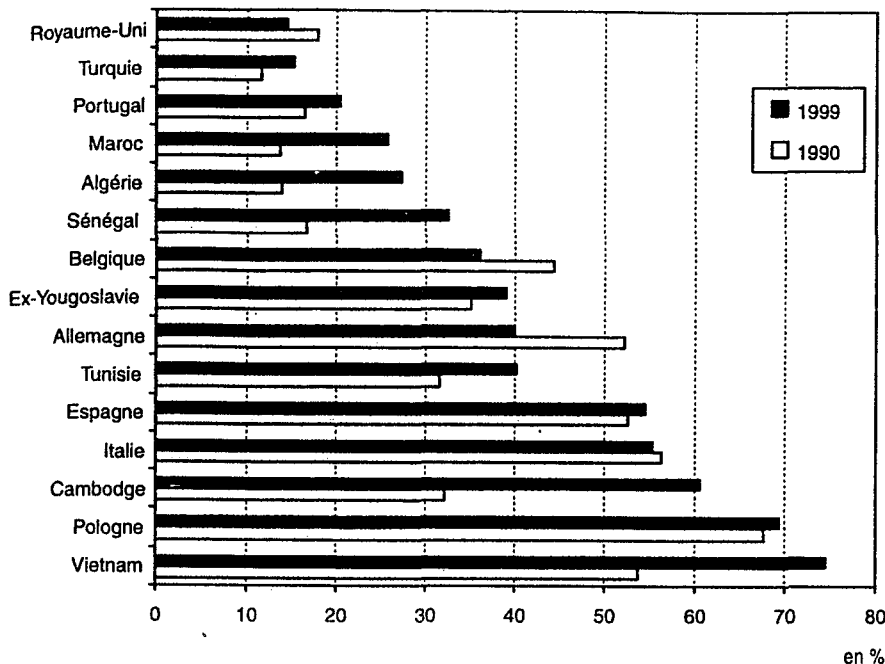
en milliers

Nationalité	Lieu de naissance		Ensemble
	Nés en France *	Nés à l'étranger	
Français de naissance	49 560	1 720	51 280
Français par acquisition	470	1 310	1 780
Étrangers	740	2 860	3 600
		<i>Immigrés 4 170</i>	
Ensemble	50 770	5 890	56 660

* France y compris DOM-TOM

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

④ Part de Français par acquisition selon le pays de naissance



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

Pour comprendre ces résultats

Le recensement de la population a été réalisé en mars 1999. Les données sont issues de l'exploitation principale des bulletins individuels du recensement, qui ont été remplis par les personnes elles-mêmes. Les informations recueillies sont donc déclaratives. La nationalité, celle des enfants nés en France en particulier, n'est pas toujours déclarée au recensement telle qu'elle est en droit. En 1990, le nombre de personnes nées en France qui ont été recensées à tort comme étrangères est d'environ 130 000. En contrepartie, environ 130 000 enfants mineurs ont été déclarés français à tort. Globalement, à l'échelon national les erreurs se sont compensées.

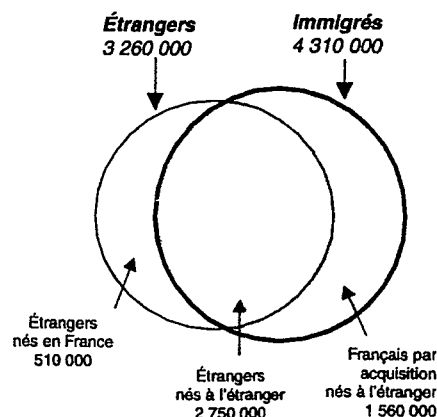
Dans cette étude, les données concernent les individus résidant en France métropolitaine. On distingue les individus de **nationalité française** et les individus **étrangers** en regardant la nationalité déclarée sur le bulletin individuel. La **population étrangère** est composée des individus ayant déclaré une

nationalité autre que la nationalité française. La composition de la population étrangère présente la caractéristique d'être mouvante dans le temps. Sa définition renvoie en effet à une situation qui peut être modifiée. Selon les dispositions prévues par la législation, un étranger peut obtenir la nationalité française. Il devient français par acquisition et sort de la population étrangère. Dans la population des individus possédant la nationalité française, les Français par acquisition sont distingués statistiquement des Français dits « de naissance », titulaires de la nationalité française dès leur naissance.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger. Après quelques années de résidence, certains immigrants ont pu devenir français par acquisition, les autres restant étrangers. La définition de la population immigrée se référant à une caractéristique invariable, le lieu de naissance, un individu né étranger à l'étranger continue d'appartenir à la population immigrée même si sa nationalité change. En d'autres termes, la population immigrée recouvre les individus nés à l'étranger qui se sont déclarés français par acquisition ou

étrangers, et les acquisitions de nationalité n'affectent pas son chiffre. Par définition, les enfants nés en France de parents immigrés ne font pas partie de la population immigrée. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas — tout immigré n'est pas nécessairement un étranger, et réciproquement : des immigrants sont français par acquisition, des étrangers sont nés en France — même si elles ont des individus en commun — les personnes nées à l'étranger possédant une nationalité étrangère (voir diagramme).

Étrangers et immigrants



Source : Recensement de la population de 1999, Insee

Pour en savoir plus

« Les immigrants en France » *Contours et caractères*, Insee, février 1997

« La population immigrée, le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458, juin 1996

« Les étrangers en France », *Contours et caractères*, Insee, mai 1994

« La population étrangère en 1990 par nationalité », *Insee Première*, n° 217, juillet 1992

« La population étrangère, Recensement de la population de 1990 », *Insee Première*, n° 150, juin 1991

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
F. Baktavatsalou, C. Duion,
A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : P. T.
Code Sage IP00748
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2000



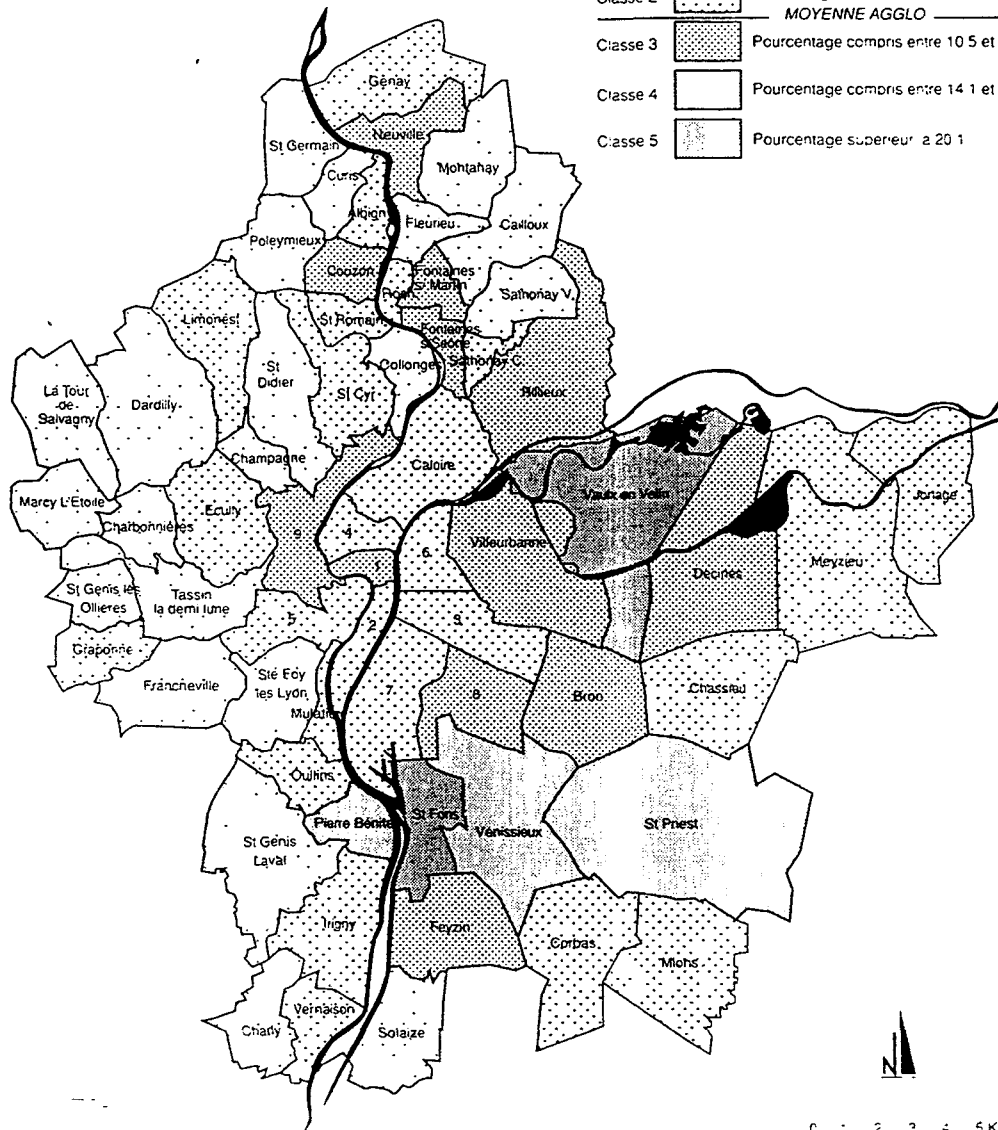
Annexe 2

,

Les étrangers dans l'agglomération lyonnaise en 1990.
Recensement de 1990.

Pourcentage de personnes étrangères de 19 ans et plus par rapport à la population totale de 19 ans et plus.

- | | | |
|---------------|--|---------------------------------------|
| Classe 1 | | Pourcentage inférieur à 5 |
| Classe 2 | | Pourcentage compris entre 5.1 et 10.4 |
| MOYENNE AGGLO | | |
| Classe 3 | | Pourcentage compris entre 10.5 et 14 |
| Classe 4 | | Pourcentage compris entre 14.1 et 20 |
| Classe 5 | | Pourcentage supérieur à 20.1 |



0 1 2 3 4 5 Km

Source INSEE

POURCENTAGE DE PERSONNES ÉTRANGÈRES DE 19 ANS ET PLUS PAR RAPPORT À LA POPULATION DE 19 ANS ET PLUS.

Les étrangers de plus de 19 ans représentent un peu plus de 10 % de la population totale de l'agglomération lyonnaise. Cette proportion est en nette diminution par rapport à celle qui existait lors du RGP de 1982 (13.1 %).

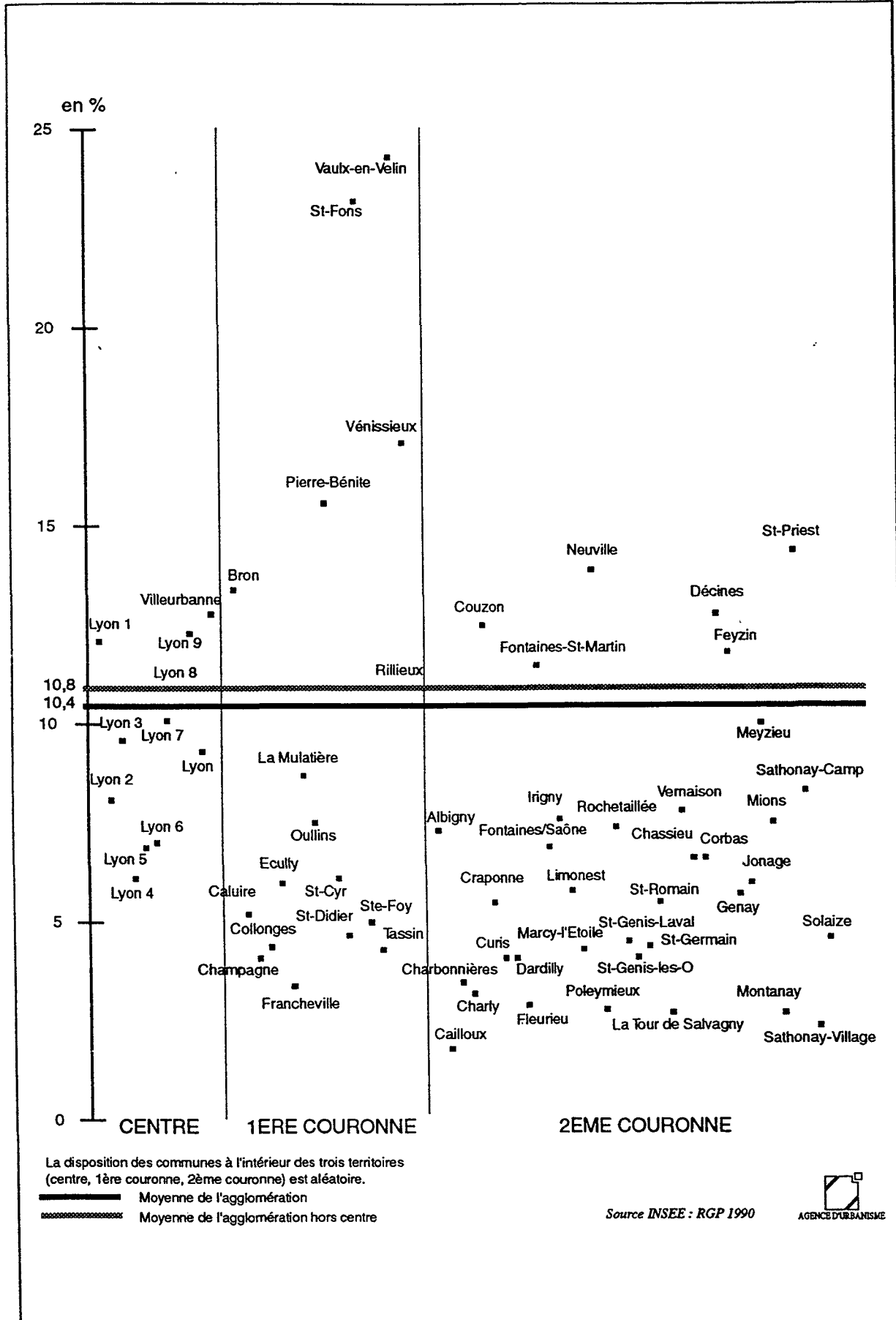
Un premier grand constat s'impose, s'agissant de la répartition des populations étrangères adultes au sein de l'agglomération : la part moyenne des étrangers de plus de 19 ans est assez nettement ou nettement plus élevée à l'est de l'agglomération qu'à l'ouest de celle-ci. Quelques grandes communes de la première couronne est enregistrent des taux largement supérieurs au taux moyen existant dans l'agglomération.

Centre (Lyon-Villeurbanne) : Villeurbanne, Lyon 1er, Lyon 8ème et Lyon 9ème enregistrent des taux d'étrangers assez nettement plus élevés que le taux moyen existant sur la ville de Lyon (9.7 %).

1ère couronne : Dans quatre communes (Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Vénissieux, Pierre-Bénite) dont trois grandes communes de l'est, le pourcentage d'étrangers de plus de 19 ans dépasse 15 %. Dans les communes de Vaulx-en-Velin et Saint-Fons près d'un adulte sur quatre est étranger.

Périphérie : La prépondérance de la plus forte présence étrangère à l'est se vérifie (Saint-Priest près de 15 %, Décines et Feyzin aux environs de 12 %, Meyzieu 10 %). A noter les taux relativement élevés existant dans le secteur du Val de Saône (Neuille, Couzon-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Albigny, Sathonay-Camp, Fontaines-sur-Saône).

POURCENTAGE DE PERSONNES ETRANGERES DE 19 ANS ET PLUS PAR RAPPORT A LA POPULATION DE 19 ANS ET PLUS



Annexe 3

Les pratiques linguistiques des immigrés en France.
M. Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*. Paris : La Découverte-INED, 1996.
302 p. Collection « Recherches ».

TABLEAU 44. – LANGUE(S) MATERNELLE(S) DÉCLARÉE(S) PAR LES IMMIGRÉS
SUIVANT LE PAYS DE NAISSANCE (EN %) [TABLEAU II, ANNEXE 2]

Algérie		Turquie	
Français	4	Turc	81
Arabe	50	Kurde	2
Berbère	16	Arménien	1
Franco-arabe	19	Turc-français	6
Berbère-arabe	5	Kurde-turc	5
Berbère-français	5	Arménien-turc	3
Autre	1	Autre	2
Total	100	Total	100
Maroc		Cambodge	
Français	5	Langues chinoises	39
Arabe	55	Khmer	53
Berbère	9	Lao	1
Arabe-français	18	Vietnamien	3
Berbère-arabe	11	Autre	4
Berbère-Français	1	Total	100
Autre	2	Laos	
Total	100	Langues chinoises	12
Portugal		Hmong	9
Portugais-français	10	Lao	60
Portugais	88	Vietnamien	16
Autre	2	Autre	3
Total	100	Total	100
Espagne		Viêt-nam	
Espagnol-français	12	Langues chinoises	10
Espagnol	81	Vietnamien	86
Autre	7	Autre	4
Total	100	Total	100

Source : INED, enquête MGIS réalisée avec le concours de l'INSEE, 1992.

TABLEAU 46 . – PROPORTION DE BONNE MAÎTRISE DU FRANÇAIS PAR LES IMMIGRÉS VENUS
APRÈS L'ÂGE DE 15 ANS, SELON LA FRANCOPHONIE, LE SEXE ET LE PAYS DE NAISSANCE (EN %).
[TABLEAU XIX, ANNEXE 2]

	Algérie	Maroc	Portugal	Asie du Sud-Est	Espagne	Turquie	Afrique noire
Ensemble							
Francophones	75	76	81	72	88	73	86
Non-francophones	32	21	59	30	59	20	20
Total	58	51	61	51	62	24	68
Hommes							
Francophones	72	81	87	77	•	•	86
Non-francophones	39	26	60	40	59	29	25
Total	61	59	63	60	62	34	72
Femmes							
Francophones	79	68	75	67	92	•	85
Non-francophones	25	17	57	20	56	11	15
Total	54	39	60	42	62	13	65

Source : INED, enquête MGIS réalisée avec le concours de l'INSEE, 1992.

TABLEAU 45. – PROPORTION D'IMMIGRÉS AYANT UNE BONNE MAÎTRISE DU FRANÇAIS SELON L'ÂGE À L'ARRIVÉE ET LE PAYS DE NAISSANCE (EN %). [TABLEAU II, ANNEXE 2]

	<i>Avant 15 ans</i>	<i>Après 15 ans</i>	<i>Tous âges</i>
Algérie	98	58	70
Maroc	96	51	61
Portugal	97	61	75
Asie du Sud-Est	86	51	65
Espagne	99	62	81
Turquie	90	24	41
Afrique Noire	95	68	74

Source : INED, enquête MGIS réalisée avec le concours de l'INSEE, 1992.

TABLEAU 47 – PROPORTION D'IMMIGRÉS SACHANT LIRE ET ÉCRIRE LE FRANÇAIS ET LEUR LANGUE MATERNELLE, SELON L'ÂGE À L'ARRIVÉE ET LE PAYS DE NAISSANCE (EN %) [TABLEAU II, ANNEXE 2]

	<i>Français</i>			<i>Langue maternelle</i>			<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Avant 15 ans</i>	<i>Après 15 ans</i>	<i>Tous âges</i>	<i>Avant 15 ans</i>	<i>Après 15 ans</i>	<i>Tous âges</i>		
Algérie	92	38	53	8	26	21	74	32
Maroc	94	41	52	18	40	35	52	30
Portugal	96	51	68	62	77	72	22	28
Asie du Sud-Est	86	52	65	37	83	65	37	38
Espagne	98	62	90	76	77	76	19	15
Turquie	84	16	34	76	69	71	21	64
Afrique noire	97	68	72	20	34	32	61	12

Source : INED, enquête MGIS réalisée avec le concours de l'INSEE, 1992.

a) Différente du français.

A : % de lettrés en français qui sont illettrés en langue maternelle.

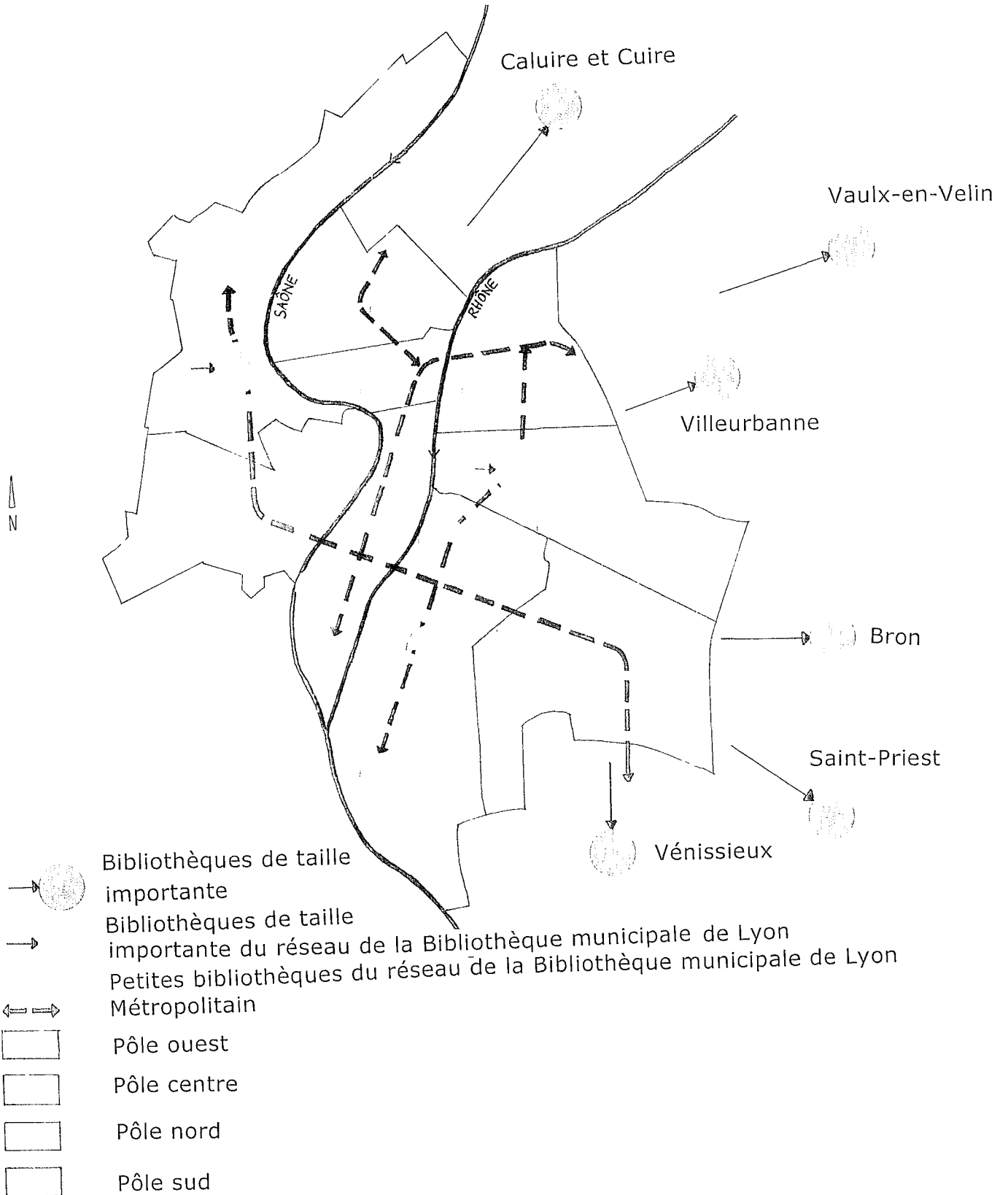
B : % de lettrés en langue maternelle qui sont illettrés en français.

Annexe 4

,

La carte des bibliothèques municipales lyonnaises.

▫ LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES LYONNAISES



Annexe 5

La liste des bibliothèques contactées.
Le questionnaire diffusé.

Liste des bibliothèques à contacter, 23.08.2001

J'avais pensé initialement pouvoir dresser un panorama exhaustif de l'accueil des publics étrangers dans les bibliothèques françaises. Cette tâche s'avère difficilement réalisable puisque je ne dispose d'aucune enquête d'ensemble sur cette question et que je ne peux espérer en mener une moi-même, dans le temps qui m'est imparti.

J'ai donc pris le parti de sélectionner les bibliothèques dont l'expérience me paraît la plus probante et de leur envoyer un questionnaire. J'obtiendrai ainsi un guide me permettant d'aborder la situation lyonnaise plus clairement.

- Bibliothèque- médiathèque de Bron
Place du 11 novembre 1918
69 500 Bron
04-72-36-13-80
fax 04-72-36-14-76

Le choix d'un site dans l'agglomération lyonnaise s'imposait, eu égard à l'importance qu'y a connu le mouvement beur dans les années 1980, et au développement, aujourd'hui, des associations de réislamisation. Ne souhaitant pas retenir des communes aussi marquées par leur passé récent que Vénissieux ou Vaulx-en-Velin, j'ai cherché une ville au profil moins typé mais où l'ouverture en direction des populations étrangères est manifeste, autant à travers la politique socio-culturelle de la municipalité qu'à travers l'action de la bibliothèque.

La bibliothèque a rencontré des difficultés avec des jeunes dont le comportement perturbait le fonctionnement des lieux et suscitait l'anxiété auprès du personnel comme du public. Mais, contrairement à d'autres communes de l'Est lyonnais ou à certains quartiers de Lyon, la cohabitation entre une population dont les revenus augmentent et qui vieillit et une population d'origine étrangère de plus en plus nombreuse et diverse a été maintenue, sans recourir à des médiateurs de type vigiles.

Mon objectif est d'obtenir des réponses concernant la gestion, en salle de lecture, du jeune public étranger.

- Bibliothèque municipale internationale de Grenoble

La Bibliothèque municipale de Grenoble met en place un projet de partenariat avec le lycée de la cité internationale de Grenoble. Il s'agit de l'ouverture prochaine d'une bibliothèque municipale internationale destinée à toucher un double public :

1. les étudiants étrangers,
2. les communautés étrangères de la ville.

Quelles difficultés de mise en place rencontre un tel projet ? Le lien réalisé entre les fonds en langues étrangères et le public issu des communautés étrangères de l'agglomération se révélera-t-il efficace ? Comment accueillir un public ne maîtrisant pas toujours couramment la langue française ?

L'intérêt est de voir un projet en cours de mise en place et d'opérer un échange véritablement à double sens puisque la demande de rencontre vient de la responsable de cette future bibliothèque.

- Bibliothèque de Roubaix
2 rue Pierre Motte
59 100 Roubaix
03-20-66-45-00

Cette ville de 100 000 habitants accueille en nombre des immigrés portugais, italiens, africains et surtout maghrébins et européens de l'Est. La médiathèque n'est pas inscrite dans un réseau et a vocation, seule, à desservir tous les publics.

Une initiative particulière m'intéresse : un fonds de littérature africaine en langue française a été mis en place avec l'aide de la Communauté des Ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Ce fonds documentaire a été constitué par les usagers de la bibliothèque eux-mêmes, qui se sont livrés à tout le travail de sélection et d'acquisition des ouvrages. C'est une façon, me semble-t-il, intéressante d'impliquer le public visé. Ce fonds a été préféré à un fonds en langue africaine, posant trop de problèmes de transcription en alphabet latin.

- Bibliothèque-médiathèque de Bobigny
4 rue de l'Union
93 000 Bobigny

Bobigny a un passé fortement marqué par la présence d'élus communistes au pouvoir communal depuis 1920. La municipalité mène une politique offensive visant à la démocratisation de la culture et à la rencontre de tous les publics.

Ce qui frappe, lorsque l'on observe les actions menées par la bibliothèque de Bobigny pour la valorisation des cultures étrangères, c'est à la fois leur ampleur et leur continuité. L'Afrique noire et le Maghreb sont, ces derniers temps, mis à l'honneur à travers des programmes à long terme intégrant des animations, des expositions, des débats, des publications, des acquisitions, le tout bénéficiant d'une publicité efficace à travers le journal de la bibliothèque, *Bobigneries*.

J'aimerais avoir des précisions sur la politique volontariste de la municipalité et sur les moyens d'utiliser au mieux les animations pour toucher la population.

- Bibliothèque jeunesse Crimée (Blandine Aurenche)
4 rue Petit
75 019 Paris
01-42-45-56-40
fax 01-40-18-39-34

La bibliothèque jeunesse de Crimée mène un travail novateur dans un contexte social difficile : proposer à des publics variés une offre culturelle de qualité et montrer que public difficile ne rime pas forcément avec lectures faciles.

La bibliothèque possède et développe un petit fonds d'ouvrages et d'albums pour enfants en langue étrangère, qui remporte, contre toute attente et malgré sa difficulté, un vif succès auprès du public.

L'action de la bibliothèque s'inscrit dans une interrogation de la municipalité puisque, l'an dernier, des questionnaires concernant les fonds en langue étrangère ont été envoyés à toutes les bibliothèques du réseau parisien.

J'aimerais savoir comment s'articulent les exigences du travail en réseau et les particularités du fonds étranger.

J'ai délibérément préféré la bibliothèque jeunesse Crimée à la bibliothèque Couronnes (20^e arrondissement de Paris), qui possède un fonds thématique « Afrique et monde arabe », et à la bibliothèque Jean-Pierre Melville (13^e arrondissement de Paris), qui possède un fonds en langue asiatique. La démarche de la bibliothèque jeunesse Crimée me paraît plus aboutie. Le fait qu'il s'agisse d'une section jeunesse est également intéressant.

J'envisage de contacter ces bibliothèques par entretiens téléphoniques. Elles seront toutes soumises au même questionnaire mais j'insisterai sur les points particuliers qui m'intéressent. J'ai choisi le mode de l'entretien téléphonique pour obtenir plus de détails.

Je prévois éventuellement de diffuser le questionnaire utilisé sur « Biblio-fr », de façon à tenter de recueillir également d'autres réponses.

- Bibliothèque-médiathèque de Saint-Priest

La médiathèque de Saint-Priest possède un fonds langues étrangères particulièrement riche en ce qui concerne la langue turque. Ce fonds a été mis en place à la demande de la tutelle qui l'avait d'abord placé dans une maison de quartier de la ville. Aujourd'hui réintégré dans les locaux de la bibliothèque, il est régulièrement enrichi et est devenu multimédia. Les cassettes vidéo ont d'ailleurs un vif succès.

Ma préoccupation, après discussion téléphonique, est de discuter des besoins du public étranger qui est loin de se tourner systématiquement vers les ouvrages en langues étrangères. Comment évaluer l'efficacité d'un travail en partie de l'ordre du symbolique ? Quel budget y consacrer ?

L'accueil du public étranger en bibliothèque- questionnaire, 28.01.2001

- Développez-vous des actions particulières en direction du public étranger de votre bibliothèque ?
- La bibliothèque où vous travaillez répond-elle à une demande émanant du public étranger ou d'origine étrangère du quartier ?
- Faites-vous des acquisitions régulières de livres en langue étrangère ou comptez-vous le faire à court terme ? Pourquoi le faites-vous ? Quelles langues privilégiez-vous et pour quelles raisons ?
- Faites-vous des acquisitions de littérature africaine francophone ? Menez-vous une politique d'acquisition suivie dans ce domaine ?
- Classez-vous ces documents à part ? Sous quel type de cote ?
- Quels types de documents achetez-vous en priorité ?
 1. Romans.
 2. Albums.
 3. Bandes dessinées.
 4. Documentaires.
 5. Contes.
 6. Livres d'art.
 7. Revues.
 8. Ouvrages bilingues.
- Ces acquisitions sont-elles destinées aux enfants ou aux adultes ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans ce travail d'acquisition ? Disposez-vous de personnes-ressources au sein de l'établissement ? A l'extérieur ?
- Ce fonds de littérature étrangère sort-il souvent ?
- Recueillez-vous des demandes particulières émanant du public étranger ? Avez-vous une forte demande d'ouvrages ayant trait à la religion ?
- Avez-vous déjà réalisé des études concernant ce public ?
- Y a-t-il une part importante du public étranger qui n'est pas inscrit mais fréquente la bibliothèque ? Observez-vous des catégories de personnes qui sont totalement absentes ?
- Le public étranger vous paraît-il intéressé par la politique, l'état du monde ? Avez-vous des revues et des journaux en langue étrangère ? Lesquels ? Comment opérez-vous leur sélection ?
- Organisez-vous des animations visant le public étranger ? Quelles littératures concernent-elles ? Consacrez-vous une partie importante de votre budget d'animations pour promouvoir les littératures étrangères ? Ces animations sont-elles régulières, en lien avec une politique documentaire spécifique, ou plutôt occasionnelles ?
- Travaillez-vous en réseau sur l'accueil du public étranger ? Avec d'autres annexes de votre bibliothèque ? Avec d'autres bibliothèques ? Les associations de quartier ? D'autres instances de la ville ?
- La municipalité a-t-elle une position ou une politique d'insertion en direction de cette population ?
- Si vous n'entretenez pas de politique en direction de ce public, pourquoi ? Quelles sont, d'après vous, les difficultés majeures qui ne permettent pas de s'intéresser au public étranger ? Sont-elles d'ordre idéologique, matériel ou autres ?

Annexe 6

L'accueil du public étranger à Roubaix

1. Le catalogue des ressources audiovisuelles sur le Portugal.
2. Le catalogue des livres bilingues « Kiliki kilikwa ».

Médiathèque de Roubaix

Catalogue des ressources audiovisuelles sur le Portugal : Musiques et cinéma portugais

Etabli à l'occasion du jumelage de Roubaix et Covilhã

Octobre 2000

Vidéothèque et Discothèque de la Médiathèque de Roubaix

Catalogue arrêté à la date du 6 octobre 2000

LE CINEMA PORTUGAIS

Le manque de moyens financiers et une distribution très aléatoire vont fortement marquer les débuts du cinéma portugais. Dès lors l'éclosion d'un véritable cinéma identitaire s'avère contrariée. Pourtant durant les années trente, quelques cinéastes, comme Manoel de Oliveira, apportent l'espoir d'un cinéma national en développant le genre documentaire. Mais le cinéma se tourne de plus en plus vers des thèmes traditionnels de la littérature et du théâtre populaire. Le social et le politique sont les sujets à éviter et cette tendance est largement soutenue par le secrétariat de la propagande nationale.

La plupart des films des années trente et quarante sont donc des comédies populaires, des films historiques, des fictions à caractère rural et des adaptations littéraires. Il n'y a pas de réelle politique du cinéma. La distribution est pauvre et par conséquent l'exportation très faible. Cette situation ne s'améliore pas au cours des années cinquante et ce cinéma académique traditionnel va vivre son propre déclin.

En réaction se multiplieront les ciné-clubs, les publications de revues et de livres sur le cinéma. Ce mouvement de renouveau, placé sous l'égide du producteur Antonio da Cunha Telles, va donner naissance à un nouveau cinéma portugais dans les années soixante.

Os verdes anos = Les années vertes / Paulo Rocha, réal. (1963) sera le film charnière qui va dater le «cinema novo». Les réalisateurs fondateurs de cette école seront Fernando Lopes, José Francesca e Costa, Antonio Pedro Vasconceslos, Antonio de Macedo, João César Monteiro, Paulo Rocha et bien sûr Manoel de Oliveira. Certains de ces cinéastes font leurs études à Paris ou Londres, ce qui leur donnera la possibilité de créer une oeuvre en phase avec le cinéma européen. Tous travaillent autour de la même notion : le réalisateur est l'auteur complet du film.

Antonio da Cunha Telles, le seul producteur du cinéma nouveau portugais essuie quelques échecs commerciaux. Alors la Fondation Gulbenkian, qui exerce le mécénat d'art, signe un protocole d'accord avec un groupement de cinéastes et produit des films à fonds perdus. Cela va engendrer une absence de tout souci de rentabilité qui va marquer le cinéma portugais des années soixante dix et quatre vingt. En effet ce dernier va se révéler libre et singulier. Quelques films illustrent bien ce phénomène : *O passado e presente = La passé et le présent / Manoel de Oliveira, réal. (1970)* ; *Perdido por cem... = Quitte ou double / Antonio Pedro Vasconceslos, réal. (1972)*.

En 1974, en même temps que la chute du régime salazariste, le «cinema novo» prend fin. Le meilleur du cinéma qui suit dérive directement de ce mouvement, de ses méthodes et de ses principes (voir les oeuvres complètes de Manoel de Oliveira, Paulo Rocha et João César Monteiro). Le «cinema novo» était unique et jusque la fin des années quatre vingt sa descendance sera caractérisée par le luxe de ne pas avoir à rendre des comptes aux financiers.

Mais le public ne suivra pas toujours la démarche intellectuelle de certains cinéastes, ni parfois même leur engagement politique. Et on devinera un retour progressif vers un cinéma plus traditionnel, plus académique.

Aniki Bobo [Vidécassette] / Manoel de Olivera, réal. ; d'après Rodrigo de Freitas.- Portugal : A. Lopes Ribeiro, 1942.- 1 vidéocassette (1h42mn) : n.b., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée).- (Interprètes, Horacio Silva, Nascimento Fernandes, Fernanda Matos...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F OLI

Aqui na terra [Vidécassette] = Ici sur la terre / Joao Botelho, réal.- Portugal : Companhia de Filmes do Principe Real, 1993.- 1 vidéocassette (1h55mn) : coul., sonore ; vhs.- (Interprètes, Luis Miguel Cintra, Jessica Weiss, Pedro Hestness...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F BOT

Le bassin de J.W. [Vidécassette] / João César Monteiro, réal., interpr.- Portugal - France : Euridipe Productions : Fabrica de Imagens, 1997.- 1 vidéocassette (2h28mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Hugues Quester, Pierre Clémenti...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F MON

Les cannibales [Vidécassette] = Os canibais / Manoel de Oliveira, réal.- Portugal - France : Filmagem : Gemini films, 1988.- 1 vidéocassette (1h39mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveira, Diogo Doria, ...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS FM OLI

Casa de lava [Vidécassette] / Pedro Costa, réal.- Portugal : P. Branco, 1994.- 1 vidéocassette (1h50mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Inês de Medeiros, Isaach de Bankole, Edith Scok...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F COS

La cassette [Vidécassette] = A caixa / Manoel de Oliveira, réal.- Portugal : P. Branco, 1994.- 1 vidéocassette (1h33mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Luis Miguel Cintra, Beatriz Batarda, Filipe Cochofel...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F OLI

Le fleuve d'or [Vidécassette] = O rio do ouro / Paulo Rocha, réal.- Portugal : Sumafilmes : Skylight, 1999.- 1 vidéocassette (1h43mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Isabel Ruth, Lima Duarte, Joana Bãrcia...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F ROC

Inquiétude [Vidécassette] / Manoel de Oliveira, réal.- France - Portugal : Les Films du Paradoxe : P. Branco, 1998.- 1 vidéocassette (1h50mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveira, Irène Papas...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F OLI

Non ou la vaine gloire de commander [Vidécassette] = Non o ya gloria de mandar / Manoel de Oliveira, réal.- Portugal : P. Branco, 1989.- 1 vidéocassette (1h52mn) : coul., sonore ; vhs.- (Version originale sous-titrée français).- (Interprètes, Luis Miguel Cintra, Dioga Doria, Miguel Guilherme...[et al.]

Cote : VHS PRET/VHS F OLI

AVANT - PROPOS

Ce numéro de KILIKI KILIKWA fait suite au n° 14 qui traitait de l'immigration dans les livres pour enfants. Nous vous proposons cette fois-ci de passer en revue les livres bilingues existant, en mars 1988, sur le marché éditorial français. Toutefois, nous avons choisi de mettre en valeur des langues et des cultures des communautés étrangères vivant en France : africaine, asiatique, créole, maghrébine, portugaise, etc...

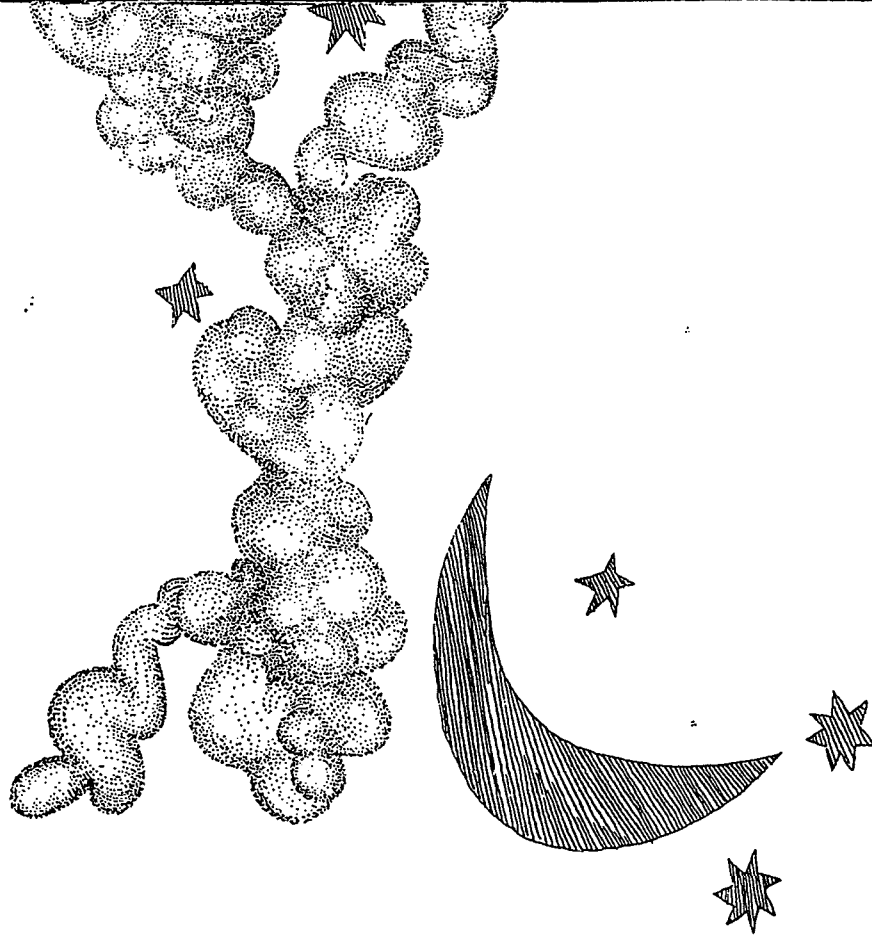
Certaines langues comme le polonais ne figurent pas dans cette bibliographie car les livres bilingues en tant que tels n'existent pas en France. Nous avons préféré exclure les livres de langues régionales françaises et ceux de langues étudiées à l'école (allemand, anglais, espagnol). Cependant, quelques collections bilingues anglais-français ont été retenues car représentatives de certaines orientations éditoriales.

D'ailleurs, ce sont ces objectifs voulus par les éditeurs que nous avons essayé d'explicitier. Certains publient des livres à buts essentiellement pédagogiques comme l'apprentissage d'une langue. Quelques livres ont même été réalisés par des groupes d'enfants à l'intérieur d'un projet éducatif. D'autres collections se proposent de faire connaître des cultures et des vécus différents souvent par l'intermédiaire de contes.

Nous pensons que ces livres s'adressent tout particulièrement à des enfants d'origine étrangère ainsi qu'à leurs parents vivant en France par un effet de reconnaissance symbolique. Mais ils s'adressent également à des enfants français (pourquoi pas à des

adultes ?) qui seront ainsi sensibilisés à d'autres cultures, à d'autres écritures, à d'autres langues que la leur.

Cette bibliographie se veut un outil de travail pour les enseignants, les formateurs, les éducateurs et les bibliothécaires, afin de les aider dans leur choix. C'est pourquoi nous vous présentons les éditeurs (par ordre alphabétique) suivis de leurs collections bilingues. Pour chaque éditeur, nous avons sélectionné plusieurs titres intéressants avec indication du prix et des langues. A la suite, plusieurs index (par langue et par pays) rendent votre recherche plus pratique.



AGENCE DE COOPERATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE
13 Quai André Citroën, 75015 Paris.

Créole et français.

Titre paru :

Ti Zan Zann ek Loulou : conte créole des
Seychelles : bande dessinée / conçue et
réalisée par Paul Yerbic.- 15 F.

Cette bande dessinée correspond à une commande de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, organisation qui rassemble "des pays liés par l'usage commun du français".

Le Colloque de Port au Prince (juillet 1975) avait demandé la diffusion des traditions orales créoles en passant par l'imprimé, sans se limiter aux zones géographiques homogènes ; il avait aussi demandé la confection de documents d'apprentissage de la langue créole.

L'album Ti Zan Zann ek Loulou essaye de répondre à ces désirs. La Bande Dessinée est censée attirer les enfants -et les grands ?-. Elle est suivie d'une version plus "travaillée" de la même histoire, en créole, suivie elle-même d'une adaptation française. Le souci pédagogique se manifeste par un avant-propos ("Pourquoi la langue créole ?" pages 5 et 6). Et le souci de "transfert culturel" est bien sûr assuré par l'A.C.C.T.

Au total, une petite histoire mise en image sans grande imagination graphique. Il faut bien dire que cet album est une bien petite chose pour supporter tout le discours de l'A.C.C.T. Mais tel quel, il pourra plaire aux enfants créolophones, quoique je ne sois pas sûr qu'il soit lisible par des antillais par exemple.

ALPHA

44 rue du Niger, Tunis.

Arabe et français.

Titre paru :

Alif ou le banquet des lettres / Taïeb Achach ;
ill. de Joël Waeckerlé ; calligraphies de Med
Hechmi Mahjoub.- 70 F.

Cet album a été édité en 1979 en Tunisie à l'occasion de l'Année Internationale de l'Enfant ; il s'agit donc d'un livre qui s'adresse essentiellement aux enfants mais qui peut intéresser aussi les adultes grâce aux lectures multiples qu'il offre, de droite à gauche :

- le conte proprement dit très illustré avec le texte en arabe et en regard ou en dessous le texte français.
- quelques calligraphies des 17 phrases du conte dans des styles différents.
- l'alphabet arabe et ses multiples écritures selon que la lettre est en début, au milieu ou en fin de mot.
- le texte intégral ramassé en une page qui se révèle, ainsi mis à plat, assez pauvre. On a le scénario de cette fable, voisine de celle de l'Arche de Noé.

En effet, des animaux aux comportements anthropomorphiques sont conviés à un festin dans un palais digne des Mille et Une Nuits ; chacun à la fin se métamorphose en lettre de l'alphabet arabe.

Cet album vaut surtout pour la richesse de ses illustrations, de la minutie apportée aux détails (décors, costumes, objets). Il est aussi une splendide initiation à la richesse et la beauté de l'écriture arabe auprès de tous les publics de tout âge.

Annexe 7

L'accueil du public étranger à Bron : une animation.

LETTRE A MA FILLE

*Ma fille,
la nuit est tombée
sur la ville et elle ne
ressemble à aucune
autre : demain
tu partiras de
la maison...*



L'ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES DE BRON

L'association
a pour but de faciliter
l'intégration des femmes de
tous horizons en créant des liens
de solidarité et d'entraide entre elles,
et en organisant des activités culturelles.

Depuis 97, les femmes se sont réunies régulièrement chaque mois pour discuter, partager un repas, échanger leurs expériences et leur savoir-faire. Ces rencontres sont aussi un moyen de lutter contre l'isolement et la solitude des femmes à Bron. En collaboration avec d'autres associations, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, l'association a organisé plusieurs conférences sur divers thèmes : l'éducation en Afrique et en Occident, la prévention du sida, la lutte contre l'excision. Chaque année, elle participe à la Journée de la Femme. Elle développe également des programmes d'aide à différents pays africains. Ainsi a-t-elle eu le projet de participer au fonctionnement d'une pouponnière au Mali, par un don à l'association Misola ; des membres de l'association se rendront sur place pour visiter cet équipement. Elle est également présente auprès de ses « juniors » dans la vie du quartier Parilly. On peut dire que l'AFAB a pour objectif de multiplier les passerelles entre la France et l'Afrique, mais aussi entre toutes les femmes du monde. L'association est subventionnée par la Ville de Bron, le FAS, le Conseil général du Rhône.

Au 30 juillet 2000, elle comptait 30 adhérentes.

Contact : Jeanne Dahane, présidente

14 rue Neuve des Essarts

69500 Bron

Tél. 04 72 37 21 64

CETTE RÉALISATION EST
L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET
INITIÉ PAR L'ESPACE ALBERT CAMUS,
EN PARTENARIAT AVEC LA
MÉDIATHÈQUE JEAN PRÉVOST.

CONCEPTION

ESPACE ALBERT CAMUS
POUR L'EXPOSITION.

MÉDIATHÈQUE JEAN PRÉVOST
POUR L'ATELIER.

PHOTOGRAPHE

BRUNO LANGEVIN

ÉCRIVAIN ET ANIMATEUR

DE L'ATELIER « ÉCRITURE-PAROLE »

PHILIPPE RENARD

ONT PARTICIPÉ À L'ATELIER

« ÉCRITURE-PAROLE » :

LES MEMBRES DE L'AFAB

▫ JEANNE DAHANE-AGUIDI

▫ REINE KEMEL

▫ ELISABETH FALL

▫ LOLA BILE

▫ BRIGITTE LAGO

▫ FRANÇOISE SEC

▫ SIRE BERETE

▫ TANIA ALLOTONGUON

▫ MARTHE LAOUKOLE

▫ GENEVIEVE N'ZARASSE

LES PHOTOGRAPHIES ET LA
RÉALISATION DE L'EXPOSITION
ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE PAR
L'ESPACE ALBERT CAMUS.

L'ATELIER « ÉCRITURE-PAROLE »

ET LA RÉALISATION DE CETTE
PLAQUETTE ONT ÉTÉ FINANCÉS
DANS LE CADRE DES ACTIONS
CONTRAT-VILLE PAR LE CONSEIL
RÉGIONAL ET LA VILLE DE BRON.

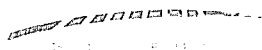
MÉDIATHÈQUE JEAN PRÉVOST

PLACE DU 11 NOVEMBRE 69500 BRON

TÉL 04 72 36 13 80 - FAX 04 72 36 14 76

E MAIL : mediatheq.bron@wanadoo.fr

www.ville-bron.fr



dédicaces

HISTORIQUE

En juillet 1999, l'Espace Albert Camus a l'idée de la réalisation d'une exposition de photographies sur les femmes originaires d'Afrique noire vivant à Bron. A l'origine de ce projet, deux raisons : d'une part, l'attachement de l'Espace Albert Camus aux manifestations artistiques des cultures du monde et la présence dans sa programmation 1999-2000 de figures illustres de la musique africaine (Neba Solo, Rokia Traoré, Sally Nyolo), d'autre part la volonté de faire participer des femmes africaines vivant à Bron à la reconnaissance de leur culture d'origine, à travers la réalisation par un photographe professionnel de portraits et scènes de la vie quotidienne.

Par l'intermédiaire du Centre social du Petit Taillis, les premiers contacts sont établis avec l'Association des Femmes Africaines de Bron en septembre 1999. Les femmes sont intéressées par le projet, la transmission et la reconnaissance des valeurs de leur culture d'origine ayant été au centre de leurs préoccupations lors de la création de leur association. Elles expriment également la volonté de voir des textes, écrits par elles, accompagner les photographies, sur des thèmes qui leur sont chers. L'Espace Albert Camus et la Médiathèque (qui organise depuis plusieurs années des actions autour de l'écriture), se mettent d'accord pour mettre en place un atelier «écriture-parole». De janvier à juillet 2000, un samedi après-midi par mois, les femmes se retrouvent avec Philippe Renard, écrivain et responsable de l'association «Dédicaces». Bruno Langevin, photographe, est également présent à ces ateliers. C'est un véritable travail d'échange et de complicité qui s'instaure entre les femmes, le photographe, l'écrivain et les bibliothécaires afin de faire naître une parole autour de l'exposition-reportage sur les femmes africaines de Bron, respectant le travail artistique des uns et la retransmission la plus juste de la parole des femmes. C'est au travers d'une lettre d'une mère africaine à sa fille que les femmes ont choisi de s'exprimer pour évoquer leur éducation, leur culture, et la place de la femme dans la société africaine et dans notre société occidentale.

Bron, le 9 octobre 2000

Ma fille,

La nuit est tombée sur la ville et elle ne ressemble à aucune autre : demain tu partiras de la maison. Le temps a filé si vite, je suis devant la nuit comme devant le vide..

Heureusement, il y a les mots. Ils sont la passerelle entre les heures qui me séparent de ton départ. Ma main écrit toute seule mais ma tête est ailleurs. Mon coeur est triste.

Je vais glisser cette lettre dans ta valise parce que demain j'ai peur d'être muette. Quand tu la liras tu seras déjà loin, dans un pays que je ne connais pas, avec des gens que je n'ai jamais vus. Tu es déjà une femme alors que je suis à peine devenue une mère. Je me souviens du jour où j'ai quitté mes parents comme si c'était hier. C'était une journée magnifique.

Ce jour-là, ma mère m'a dit :

- Tu vas t'envoler de tes propres ailes mais je ne m'en fais pas pour toi. Tu as toujours été mon bras droit, ma confidente, mon bouc-émissaire aussi ! Nous nous sommes beaucoup disputées mais cela ne m'empêchait pas de venir me pencher sur tes épaules aussi frêles que solides. A qui vais-je m'adresser maintenant ?

Je ne savais plus s'il fallait rester ou partir.

Mes tantes maternelles m'ont entourée. Mes amis avaient organisé une fête. Avant de partir, mon père m'a dit

- N'oublie pas Dieu. En cas de difficultés, confie-toi à Lui,

nous aussi. Ton père et moi t'avons modelée, chacun à notre façon. Tu chemineras, seule désormais et nous avons confiance en toi.

Tu ne vas tarder à te réveiller, il faut que j'arrête là cette lettre. Tout à l'heure, en sortant de la maison, avant de partir à l'aéroport de Satolas, je verserai un peu d'eau devant toi. Pour que Dieu rafraîchisse ton chemin.

Ta mère qui t'aime.

GLOSSAIRE

Balafon : xylophone en bois d'Afrique occidentale.

Canari : jarre pour la consommation familiale de l'eau.

Djantra : frivole.

Djembe : tambour d'Afrique occidentale.

Eche : semoule de céréales ou de farine de mil roulée en boule.

Gris-gris : amulette, talisman.

Karité : arbre qui fournit de la matière grasse ; le beurre de karité.

Maracasse : instrument de musique.

Margouillat : lézard des savanes africaines.

Totem : mât sculpté représentant un animal considéré comme l'ancêtre et le protecteur d'un clan.

Yassa : plat à base de riz, d'oignons, d'épices et de viande

Annexe 8

L'accueil du public étranger à la Bibliothèque Internationale de Grenoble : la signalétique et les dépliants.

La bibliothèque de la cité scolaire internationale

GRENOBLE • 2001

**Bibliothèques
Municipales**
Ville de Grenoble



•

La Bibliothèque de la Cité Scolaire Internationale

La Région Rhône-Alpes, la Ville de Grenoble, le Rectorat de l'Académie de Grenoble, la Cité Scolaire Internationale, qui partagent des missions communes relatives à l'éducation, à la formation, à l'information et au développement culturel, ont décidé de mettre en commun leurs moyens et leurs compétences pour améliorer l'apprentissage des langues étrangères et la connaissance d'autres cultures, augmenter la durée de mise à disposition des ressources et pour en faciliter l'usage par différentes catégories de publics.

La Bibliothèque de la Cité Scolaire Internationale est le fruit de cette mise en commun puisqu'elle est l'association d'une Bibliothèque Municipale et d'un Centre de Documentation et d'Information d'établissement scolaire.

Les objectifs

Ce partenariat a pour objectifs de :

- développer une activité documentaire d'information, de formation et de développement culturel à destination d'un public étranger et d'un public français intéressé par une ouverture à l'international : étudiants, familles des enfants accueillis dans l'établissement, Ecoles de commerce, salariés d'entreprises étrangères...
- faire bénéficier les élèves et les usagers des compétences conjointes du CDI et du réseau des bibliothèques municipales de Grenoble
- faciliter l'auto-formation et l'information des publics par l'accès aux nouvelles technologies
- développer des projets d'animation culturelle, en relation notamment avec les langues enseignées dans la Cité.

Des plages d'ouverture adaptées permettront d'atteindre un public très large : utilisateurs actuels et potentiels du réseau des bibliothèques de Grenoble, familles et enfants intéressés par les langues étrangères et leur apprentissage ou souhaitant renouer avec leur langue d'origine, élèves, enseignants et utilisateurs des services de formation de la Cité.

مكتبة المدينة المدرسية
الدولية

فواد

غزو ونوبل
سنة ١٩٥٤

Bibliothèques
Municipales
Ville de Grenoble



Die Bibliothek des Internationalen Schulzentrums

GRENOBLE • 2001

Bibliothèques
Municipales
Ville de Grenoble



.

Annexe 9

L'accueil du public étranger à la Bibliothèque municipale de Lyon :

1. Une bibliographie du secteur « Langues et littérature » de la bibliothèque de la Part-Dieu.
2. L'emplacement du fonds « Français langues étrangères » à la médiathèque de Vaise.

bibliothèque municipale de Lyon

Bibliographie d'œuvres littéraires hongroises traduites en langue française

Cette bibliographie a été rédigée à la Bibliothèque municipale de Lyon par Catherine Goffaux-Hœpffner à l'occasion de MAGYart, la saison culturelle hongroise qui se déroule en France de juin à décembre 2001.

Quelques sources : János Szávai, *Introduction à la littérature hongroise*, Jean Maisonneuve, 1989 ; *Histoire de la littérature hongroise des origines à nos jours*, sous la direction de Tibor Klaniczay, préface de Jacques Voisine, Corvina, 1980 ; réédition 1994 ; *Les Écrivains hongrois*, L'Œil de la lettre, 1995. Remerciements aux éditeurs qui ont bien voulu signaler les nouvelles parutions occasionnées par MAGYart et à Ibolya Virág.

À de rares exceptions près, les parutions dans des revues ne sont pas mentionnées. La bibliothèque municipale de Lyon possède tous les ouvrages qui portent une cote. Ces cotes situent les livres soit dans le Département Littérature de la bibliothèque de la Part-Dieu, soit dans les bibliothèques d'arrondissements.

Anthologies, recueils collectifs et ouvrages de référence :

Par ordre alphabétique de titres et d'auteurs

Amour, nouvelles hongroises du XX^{ème} siècle, textes choisis par István Bart, Corvina, 1996.

Département littérature HU AAA

Anthologie de la poésie hongroise, sous la direction de Jean Hankiss et Léopold Molnos-Muller, traduite par Eugène Bencze, Alexandre Eckhardt, etc., Sagittaire, 1936.

Anthologie de la poésie hongroise contemporaine, établie par Léon Balzagette, Géo Charles, Ladislav Gara, etc., sous la direction de Béla Pogány, Les Écrivains réunis, 1946.

Anthologie de la poésie hongroise du XII^{ème} siècle à nos jours, établie par Ladislav Gara, préface de L.C. Szabó, Le Seuil, 1962.

K 64378

Anthologie de la prose hongroise, sous la direction de Jean Hankiss et Léopold Monos, Le Sagittaire, 1938.

457 998 et 461 085

Anthologie des conteurs hongrois d'aujourd'hui, établie et traduite par Ladislav Gara et Marcel Largeaud, Rieder, 1927.

Arion, Almanach international de poésie, publié par György Somlyó, Corvina, 1966.

MA, Aujourd'hui, anthologie de la littérature hongroise contemporaine, sous la direction de Éva Tóth, Corvina, 1987.

Auteurs hongrois d'aujourd'hui, anthologie dirigée et présentée par Tamás Szende, In Fine, 1996.

Département littérature HU AAA

György Bodnár, *Panorama de la littérature hongroise du 20^{ème} siècle*, introduction de István Sötér, Corvina, 1965.

« Budapest », *Autrement*, H.-S., n° 34, octobre 1988.

Les Cafés littéraires de Budapest, textes réunis et présentés par Gyula Zeke, traduction collective, Le Passeur, 1998.

Département littérature 809.932 CAF

Contes et Légendes hongrois, racontés par Eugène Bencze, Nathan, 1957.

Contes hongrois, présentés par Elek Benedek et Gyula Illyés, traduits par László Pödör et Anne-Marie de Backer, Corvina, 1978.

